

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*
* * *

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville de DINAN, **Salle d'Honneur**, le **JEUDI 18 DECEMBRE 2014**, en séance publique, à **20 heures**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après:

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2014.

1 – URBANISME – Plan local d'urbanisme de Dinan – Approbation

2 – FINANCES – Révision des tarifs des services publics locaux 2015

3 – FINANCES – Budget Général – Décision modificative N°2

4 – FINANCES – Budget annexe des parkings de l'hôtel de ville et du centre historique– Décision modificative N°2

5 – PERSONNEL COMMUNAL – Régime indemnitaire

6 – MUTUELLES – Protection sociale complémentaire des agents

7 – POLITIQUE DE LA VILLE - Comité de Pilotage

8 – CONSEIL DES SAGES- Création

9 – ENSEIGNEMENT- Transfert de la CLIS à l'école des Fontaines

10 – AFFAIRES CULTURELLES – Convention cadre entre l'Etat et la Ville de Dinan

11 – AFFAIRES CULTURELLES – Villes d'Art et d'Histoire – Demande de subvention à la DRAC

12 – AFFAIRES CULTURELLES – Actions éducatives – Demandes de subventions à la DRAC et à la Région Bretagne

13 – AFFAIRES CULTURELLES – Musées – Demande de subvention à la DRAC

14 – AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques
– Terrasse et courtine attenante de la Tour de Coëtquen

15 - MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX– Indemnités de fonctions

16 - COMMISSIONS MUNICIPALES

RELEVÉ DE DECISIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2014

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le Jeudi 18 décembre 2014, à 20 heures**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 12 décembre 2014.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME RIO, M FORGET, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, Mme BRIEC-LAME.

ETAIENT EXCUSES : MME BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir Mr le Maire), MME DESRAME (pouvoir Mr LAGREE), MME PATRY (pouvoir Mme GUILLEMOT), MME MASSART (pouvoir Mme CASSANY), M GAUBERT (pouvoir M BERTIER), M GINGUENE (pouvoir MME MEUNIER).

*

**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et propose Mr Maxime SACHET comme secrétaire de séance. Mr SACHET fait l'appel.

Le relevé de décisions de la séance du 18 novembre 2014 est adopté.

Monsieur le Maire souhaite un bon anniversaire à Mme Anne-Cécile BRIEC-LAME.

Il présente ensuite Mme LASTENET, qui prendra ses nouvelles fonctions le 1^{er} février prochain en tant que directrice du service des finances en remplacement de M. Christian CARLO, qui a été nommé à la mairie de Saint-Grégoire. Il présente également M. Corentin POILBOUT, directeur de cabinet, qui a pris ses fonctions le 1^{er} décembre dernier.

Monsieur le Maire demande aux élus de réfléchir à la possibilité d'avancer l'heure des séances du conseil municipal à 18h30 au lieu de 20h.

Il annonce ensuite à l'assemblée qu'un pot de l'amitié sera offert à l'issue de la séance.

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'opposition d'adopter un vœu concernant la maintien du CIO à Dinan, et propose de traiter ce point à la fin de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 – URBANISME – Plan local d'urbanisme de Dinan – Approbation

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

- 1) d'approuver le PLU annexé au rapport ;
- 2) de confirmer le Droit de Prémption Urbain (DPU) simple sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme ;
- 3) de préciser les points suivants :
 - la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.
 - la mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
 - le PLU approuvé sera tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.
 - la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture ou sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

*
* *

La discussion à laquelle prirent part M LE MAIRE, MME PRIE, MME MIEL-GIRESSE, M. FORGET, figure en son entier au sein du procès-verbal

Affaire n°2 – FINANCES – Révision des tarifs des services publics locaux 2015

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter les tarifs des services publics locaux pour l'année 2015 tels qu'ils ont été présentés en séance.

La discussion à laquelle prirent part M LE MAIRE, M DERU, MME MEUNIER, M BERTIER, M LAGREE, MME BONNEFOND, M FORGET figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°3 – FINANCES – Budget Général – Décision modificative N°2

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Conseil Municipal décide par **26 voix POUR** (M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME RIO, MME BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir Mr le Maire), MME DESRAME (pouvoir Mr LAGREE), MME PATRY (pouvoir Mme GUILLEMOT), MME MASSART (pouvoir Mme CASSANY)) **et 7 ABSTENTIONS** (M FORGET, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, Mme BRIEC-LAME, M GAUBERT (pouvoir M BERTIER), M GINGUENE (pouvoir MME MEUNIER)) d'adopter la décision modificative n° 2 du Budget général telle qu'elle a été présentée.

La discussion à laquelle prirent part M LE MAIRE, M BERTIER, MME BONNEFOND et M DERU figure en son entier au sein du procès-verbal

Affaire n°4 – FINANCES – Budget annexe des parkings de l'hôtel de ville et du centre historique– Décision modificative N°2

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Conseil Municipal décide par **26 voix POUR** (M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME RIO, MME BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir Mr le Maire), MME DESRAME (pouvoir Mr LAGREE), MME PATRY (pouvoir Mme GUILLEMOT), MME MASSART (pouvoir Mme CASSANY)) **et 7 ABSTENTIONS** (M FORGET, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, Mme BRIEC-LAME, M GAUBERT (pouvoir M BERTIER), M GINGUENE (pouvoir MME MEUNIER)) d'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe des parkings telle qu'elle a été présentée.

L'intervention de M LE MAIRE figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°5 – PERSONNEL COMMUNAL – Régime indemnitaire.

Rapporteur : M le Maire

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

- 1) d'adopter, tel qu'il est présenté, le régime indemnitaire lié au grade, les conditions d'attribution des primes et leur taux moyen applicables aux agents de la Commune ;
- 2) de préciser, pour ce régime indemnitaire, les points suivants :
 - l'attribution du régime indemnitaire sera maintenue en cas d'arrêt de maladie, accident du travail ou maternité et de temps partiel thérapeutique ;
 - les indemnités seront proratisées selon le temps de travail des agents (temps complet, temps non complet, temps partiel) dans les mêmes conditions que le traitement ;
 - la périodicité de versement des primes intervient au mois ;
 - conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place de nouvelles dispositions réglementaires, conserveraient le bénéfice, à titre individuel du maintien du montant dont ils bénéficiaient en application de dispositions réglementaires antérieures ;
 - les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire ;
 - ce régime indemnitaire bénéficie aux agents stagiaires, titulaires et aux agents non titulaires nommés sur des grades de la Fonction Publique Territoriale ;
 - les crédits nécessaires figureront au budget primitif de chaque année.
- 3) d'adopter les dispositions exposées, relatives aux heures supplémentaires, et indemnités d'astreinte.

Affaire n°6 – MUTUELLES – Protection sociale complémentaire des agents

Rapporteur : M le Maire

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

- 1) d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de participation avec les prestataires présentés, pour les conditions financières indiquées ;
- 2) de fixer les montants de la participation financière de la ville à un montant unitaire individuel correspondant à 33,67% de la cotisation pour la Prévoyance, et à 30% de la cotisation pour la

Complémentaire Santé, pour les agents actifs qui adhéreront à ces contrats, ainsi que pour leurs enfants, jusqu'à l'âge de 20 ans.

Affaire n°7 – POLITIQUE DE LA VILLE - Comité de pilotage

Rapporteur : MME CASSANY

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

- de constituer le comité de pilotage, tel qu'il figure en annexe du présent rapport, le Maire en assurant la présidence ;

- de désigner 5 conseillers municipaux (4 de la majorité et 1 de l'opposition) pour faire partie du comité de pilotage.

Les représentants du Conseil Municipal désignés au Comité de pilotage sont Mme CASSANY, Mme BALAY, Mme MIEL-GIRESSE, M BOBIGEAT, Mme MISSIR

La discussion à laquelle prirent part M LE MAIRE, MME MISSIR, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, M BERTIER et MME MEUNIER figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°8 – CONSEIL DES SAGES- Création

Rapporteur : Françoise DESPRES

Le Conseil Municipal décide par **26 voix POUR** (M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME RIO, MME BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir Mr le Maire), MME DESRAME (pouvoir Mr LAGREE), MME PATRY (pouvoir Mme GUILLEMOT), MME MASSART (pouvoir Mme CASSANY)) **et 7 CONTRE** (M FORGET, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, Mme BRIEC-LAME, M GAUBERT (pouvoir M BERTIER), M GINGUENE (pouvoir MME MEUNIER)) de créer un conseil des sages.

La discussion à laquelle prirent part MME BRIEC-LAME, M DERU, MME DESPRES, M BERTIER, M FORGET, M LE MAIRE, M LE BORGNE, M PASINO, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME BALAY, M HELLIO, M DERU, figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°9 – ENSEIGNEMENT- Transfert de la CLIS à l'école des Fontaines.

Rapporteur : Brigitte BALAY

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Mr le Maire à valider la demande d'ouverture de classe de CLIS à l'école des fontaines et de fermeture de classe à l'école de la Ruche, pour la rentrée scolaire 2015-2016.

La discussion à laquelle prirent part MME MIEL-GIRESSE et MME BALAY figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°10 – AFFAIRES CULTURELLES –Convention cadre entre l'Etat et la Ville de Dinan

Rapporteur : Cécile PARIS

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre entre la Ville de Dinan et l'Etat pour une période allant de 2015 à 2020.

La discussion entre Mme PARIS et M BERTIER figure au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°11 – AFFAIRES CULTURELLES – Villes d’Art et d’Histoire – Demande de subvention à la DRAC

Rapporteur : Cécile PARIS

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de solliciter une subvention de l'Etat, Ministère de la Culture, pour un montant de 12 000 euros dans le cadre du programme « Ville d'art et d'histoire » pour l'année 2015.

L'intervention de MME BRIEC-LAME figure au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n° 12 - AFFAIRES CULTURELLES –Actions éducatives – Demandes de subventions à la DRAC et à la Région Bretagne

Rapporteur : Cécile PARIS

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de solliciter une subvention de l'Etat, Direction des Affaires Culturelles de Bretagne, pour un montant de 10 000 € et une subvention de la Région Bretagne pour un montant de 3 000 € au titre des actions éducatives artistiques et culturelles.

Affaire n° 13 - AFFAIRES CULTURELLES – Musées – Demande de subvention à la DRAC

Rapporteur : Cécile PARIS

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de solliciter une subvention de l'Etat, Direction des Affaires Culturelles de Bretagne, pour un montant :

- de 8 000 € pour le financement du poste de chargé de mission.
- de 1 000 € pour la maintenance et l'extension du logiciel micromusée.

Affaire n° 14 - AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques – Terrasse et courtine attenante de la Tour de Coëtquen

Rapporteur : Cécile PARIS

- 1) Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser le Maire à signer les marchés :
 - avec l'entreprise MOULLEC, pour le lot 1 (maçonnerie – pierre de taille), pour les montants précisés ci-dessous :

	Offre de base	Option	Total
Tranche ferme	52 986,00 € HT	1 415,00 € HT	54 401,00 € HT
Tranche conditionnelle 1	27 131,35 € HT		
Tranche conditionnelle 2	37 803,95 € HT		

- avec l'entreprise DAVY, pour le lot 2 (remplacement des chéneaux en plomb pour des chéneaux en étanchéité liquide), pour les montants précisés ci-dessous :

	Offre de base	Options	Total
Tranche ferme	7 984,99 € HT		7 984,99 € HT
Tranche conditionnelle 1	43 022,03 € HT	- 30 149,24€ HT	12 872,79 € HT
Tranche conditionnelle 2	44 879,85 € HT	- 32 165,01 € HT	12 714,84 € HT

- 2) de solliciter de la Région une subvention complémentaire de 10% au titre de la prime, dite *Skoaz ouzh skoaz*, pour la tranche ferme de l'opération.

Affaire n°15 - MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX- Indemnités de fonctions

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Conseil Municipal décide par **24 voix POUR** (M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M BOBIGEAT, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME RIO, MME BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir Mr le Maire), MME DESRAME (pouvoir Mr LAGREE), MME PATRY (pouvoir Mme GUILLEMOT), MME MASSART (pouvoir Mme CASSANY)) **et 2 ABSTENTIONS** (M DERU, MME DAGUIER), l'opposition ne participant pas au vote, d'allouer les indemnités suivantes à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- indemnité du Maire : 58,75 % de l'indice 1015 ;
- indemnité des 9 adjoints : 17,6 % chacun de l'indice 1015
- indemnité des 6 conseillers municipaux délégués : 15,88 % chacun de l'indice 1015

auxquelles s'ajoutent les 25% au titre des communes chefs lieu de canton, ou classées station de tourisme.

La discussion à laquelle prirent part M. LE MAIRE, M. BERTIER, MME BONNEFOND, MME GUILLEMOT, M. DERU, M. LE BORGNE, M. PASINO et M. BRUNET figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°16 - COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : M le Maire

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de désigner

M Yannick HELLIO à la commission des finances.

- M Jean GAUBERT à la commission d'urbanisme, de la circulation et du logement.
- M Marc GINGUENE à la commission éducation, enfance et jeunesse, à la place de M. GAUBERT.
- Mme Anne Cécile BRIEC-LAME à la commission de l'action sociale.

Affaire n° 17 - Vœu

Rapporteur : M le Maire

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter le vœu suivant :

Le Centre d'Information et d'Orientation de Dinan est menacé de fermeture par des coupes budgétaires.

- alors que sur les Pays de Dinan, le nombre de jeunes au chômage vient d'augmenter de 9%,
- alors que 25% des jeunes de moins de 24 ans sont au chômage,

- alors que Dinan compte (chiffre 2011) 1 250 élèves de plus de 15 ans sur 1956 élèves scolarisés,
- alors que l'orientation est un facteur déterminant dans la réussite de nos jeunes,

La fermeture du CIO de Dinan ne pourra qu'entraîner la suppression du seul réseau public national d'orientation existant et l'abandon de ses fonctions de proximité. Que ce soit pour l'accueil collectif et individuel, les analyses du fonctionnement de l'orientation, du suivi des jeunes, dans le district scolaire, la documentation, l'organisation des rencontres et manifestations avec d'autres partenaires.

Et cette fermeture pénalisera surtout les lycéens et leur famille qui, scolairement et socialement en ont le plus besoin et ce dans une ville/communauté qui a des difficultés d'offrir une réelle perspective professionnelle : l'immense majorité de ses jeunes partant vers des villes plus attractives. C'est pourquoi, le conseil municipal formule, auprès de Monsieur le Recteur de l'Académie de Rennes, le vœu du maintien du Centre d'Information et d'Orientation de Dinan car il est indispensable que le CIO de Dinan demeure, poursuivre et développer son activité.

L'intervention de M SACHET figure en son entier au sein du procès-verbal de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

Monsieur le Maire

Anne-Cécile Briec-Lamé, nous vous souhaitons un très bon anniversaire.

Quelques informations préalables avant de passer à l'ordre du jour, je souhaiterais vous présenter Mme Klaoda Lastennet qui est dans la salle, vous allez avancer Mme Lastennet merci. Comme vous le savez Christian Carlo notre directeur des finances a quitté les services de la ville, puisqu'il rejoint la ville de Saint-Grégoire en banlieue rennaise et il va être remplacé à compter du 1^{er} février par Klaoda Lastennet que je suis heureux de présenter. Mme Lastennet est actuellement directrice générale des services de la mairie de Dingé, elle a été lauréate de l'examen professionnel d'attaché principal, elle termine un master 2 Directeur général des services commune et intercommunalité, et par ailleurs titulaire d'un DESS en droit. Nous souhaitons à Mme Lastennet la bienvenue dans une période budgétaire compliquée, nous aurons bien évidemment le plaisir à travailler ensemble, donc Mme Lastennet va commencer déjà à s'approprier les dossiers financiers de la ville, et dès le 1^{er} février elle prendra effectivement ses fonctions de directrice des finances de la ville de Dinan. Soyez la bienvenue.

Je suis heureux de vous présenter aussi, pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore rencontré, Corentin Poilbout qui est mon directeur de cabinet, il a pris ses fonctions au début du mois de décembre. Corentin est âgé de 26 ans et est titulaire d'un master 2 en droit et économie.

Une question que je soumets à votre réflexion, nous ne sommes pas obligés de trancher ce soir, mais vos réactions m'intéresseraient, c'est d'avancer notre conseil municipal à 18h30, c'est-à-dire de changer les horaires, c'est ce qui se fait aujourd'hui dans la plupart des collectivités, tout simplement parce que je me suis aperçu la dernière fois que ces 4h30 de conseil avaient perturbé quelques uns, 20h00-00h30. Je le soumets à votre réflexion, moi je suis à votre écoute, on ne va pas trancher ce soir. Enfin, c'est le dernier conseil municipal de l'année, je vous invite à l'issue de ce conseil municipal les uns et les autres, à partager un verre de l'amitié, pour fêter la fin de l'année et puis pour avoir le plaisir de nous retrouver.

J'ai été saisi d'une demande d'adoption d'un vœu par le groupe de l'opposition, je rappelle quand même qu'au terme du règlement intérieur, les propositions de vœux doivent être déposées huit jours avant la séance du conseil municipal, néanmoins, je propose que vous le présentiez au conseil municipal à l'issue de notre séance, cela correspond à la fermeture du CIO, qui est un sujet qui nous interpelle bien évidemment tous, je vous donnerai également les quelques informations que je puis avoir.

Voilà, ce sont les informations que je souhaitais vous donner, je vous propose de passer dès à présent à l'ordre du jour. Est-ce que le relevé de décisions de la séance du 18 novembre 2014 appelle de votre part des observations ou des demandes de modification ? Je considère qu'il est adopté. Vous aurez constaté qu'il était joint à ce relevé de décisions, les documents qui avaient été présentés lors de la séance du conseil municipal concernant les TAP et l'impact de la politique habitat de Dinan Communauté sur la ville de Dinan. Je vous propose de passer tout de suite à l'ordre du jour.

Affaire n°1

URBANISME – Plan local d'urbanisme de Dinan – Approbation.

Rapporteur : Mme Odile MIEL-GIRESSE

Par délibération en date du 4 avril 2011, le Conseil Municipal avait prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville, approuvé le 8 octobre 2004.

Les objectifs poursuivis par cette révision étaient les suivants :

- mettre en compatibilité le PLU avec les documents de planification et d'inventaire que sont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Dinan, le Programme Local de l'Habitat (PLH) élaboré par Dinan Communauté, l'inventaire des cours d'eau et des zones humides et le Schéma d'assainissement pluvial (SDAP) réalisés par la Ville ;
- prendre en compte les questions environnementales introduites par le *Grenelle de l'environnement* ;
- prendre en compte les évolutions de la ville depuis la dernière révision du PLU ainsi que les objectifs du développement durable.

Les débats sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) se sont tenus au sein du Conseil Municipal le 10 décembre 2012.

Un certain nombre de réunions de travail, de décisions et de concertation ont eu lieu :

- 4 comités de pilotage ;
- 23 réunions de travail ;
- 3 réunions avec les personnes publiques associées ;
- 4 commissions d'urbanisme ;
- 2 réunions publiques de concertation ;
- 3 conseils municipaux et 1 séance privée.

Au Conseil Municipal du 19 décembre 2013, le bilan de la concertation a été dressé et le PLU a été arrêté et soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA).

L'avis des Personnes Publiques Associées

Les personnes publiques associées sont : l'Etat (Préfecture – DDTM – DREAL – DRAC – ARS – STAP), le Conseil Régional, le Conseil Général, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, Dinan Communauté, le Pays de Dinan chargé du SCOT et les communes de Lanvallay, Léhon, Quévert et Taden.

Les avis issus de la consultation des personnes publiques associées ont été annexés au dossier d'enquête publique. Ont répondu : les services de l'Etat, l'ARS, le Conseil Général, la Région Bretagne, la CCI et la Chambre d'Agriculture. L'ensemble des avis a été joint au dossier d'enquête publique.

Les personnes publiques ne s'étant pas manifestées dans le délai prescrit de trois mois, sont réputées avoir donné un avis favorable, conformément aux dispositions de l'article L123-9 du code de l'urbanisme.

Les principales remarques formulées par les personnes publiques sont les suivantes :

- l'Etat : la relation de compatibilité avec le PLH, les gisements fonciers, les densités, la mixité sociale, les transports en commun, le SDAGE, l'assainissement collectif et le zonage d'assainissement pluvial, le patrimoine bâti et archéologique, quelques points réglementaires et quelques remarques sur l'évaluation environnementale et la prise en compte de l'environnement par le projet ;
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) : des remarques, plutôt d'ordre général, et des remarques sur l'alimentation en eau, le bruit et l'habitat indigne ;
- la Chambre d'agriculture : un espace boisé classé ;
- la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) : le commerce et les problèmes de circulation en centre-ville ;
- le Conseil Général : un inventaire végétal, des chemins de randonnées et des zones de préemption départementales ;
- la Région : un aménagement du secteur de la Gare.

Les avis du public émis durant l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée en Mairie du 19 août au 19 septembre 2014.

6 permanences ont été organisées par le commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif, durant lesquelles quelques personnes ont demandé des renseignements ou formulé des requêtes.

9 personnes ont émis des observations écrites pendant l'enquête publique :

- 1 demande de vérification de classement de parcelle en zone constructible.
- 4 observations portent sur une demande de modification de zonage, de règlement ou de ligne de référence de gabarit.
- 3 observations concernent le devenir de zones à urbaniser.
- 2 observations concernent des demandes autres (protection des arbres, coefficient d'imperméabilisation).
- 2 observations enfin ne relèvent pas du PLU.

Le commissaire enquêteur, le 17 octobre 2014, a émis un avis favorable, sans réserve, au projet de PLU de la commune.

Les ajustements apportés au projet de PLU, pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et des requêtes formulées lors de l'enquête publique, s'inscrivent dans les objectifs du PLU arrêté. La synthèse de ces modifications est annexée au présent rapport.

Le dossier complet du projet de PLU est téléchargeable (voir annexe Téléchargement dossier PLU)

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-13 et R.123-19 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2011 ayant prescrit la révision du PLU et définissant les modalités de la concertation ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2012 relative au débat sur le projet d'aménagement et de développement durable du PLU ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2013 ayant arrêté le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation du PLU ;
Vu l'arrêté du Maire en date du 9 juillet 2014 soumettant à enquête publique le projet de PLU, arrêté par le Conseil Municipal ;
Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, en date du 17 octobre 2014 ;
Vu les commissions d'urbanisme du 18 août et du 06 novembre 2014 ;
Vu le dossier complet de révision du PLU, l'un déposé à la Mairie et l'autre au centre technique de la ville de Dinan ;
Vu le dossier complet de PLU joint au présent rapport, sous forme dématérialisée, par le biais d'un lien de téléchargement ;
Considérant que la révision telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme ;

Il vous est proposé :

- 1) d'approuver le PLU tel qu'il est annexé au présent rapport ;
- 2) de confirmer le Droit de Préemption Urbain (DPU) simple sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme ;
- 3) de préciser les points suivants :
 - la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.
 - La mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
 - le PLU approuvé sera tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.
 - la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture ou sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

*
* *

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter ces dispositions.

Monsieur le Maire

C'est une affaire importante, je voudrais resituer les choses dans leur contexte, en saluant tout d'abord le travail qui a été fourni par le service urbanisme, qui a travaillé avec deux adjointes à l'urbanisme Françoise Illes dans un premier temps, puis Odile Miel-Giresse dans un second temps. Odile Miel-Giresse a fait preuve d'une compétence forte, puisqu'elle a hérité de ce dossier, puis elle se l'ait

approprié et elle va présenter aujourd'hui le PLU tel que nous vous le proposons à l'adoption. Je vous rappelle que la révision du PLU a été lancée le 4 avril 2011 et que cette révision a trois objectifs : il s'agit tout d'abord de mettre en compatibilité le PLU avec le SCOT (schéma de cohérence territoriale) tel qu'il existe, tel qu'il a été élaboré au niveau du pays de Dinan, le programme local de l'habitat tel qu'il a été élaboré par Dinan Communauté, l'inventaire des cours d'eau et des eaux humides ainsi que le schéma d'assainissement pluvial qui a été réalisé par la ville. Il s'agit de mettre notre document d'urbanisme en compatibilité avec tous ces éléments. Il s'agit de prendre en compte aussi des questions environnementales qui ont été introduites par le Grenelle de l'environnement, je vous rappelle que notre précédent PLU datait de 2004. Il s'agit enfin, de prendre en compte les évolutions de la ville depuis la dernière révision du PLU, étant précisé bien évidemment que le PLU ne s'intéresse pas au secteur sauvegardé, donc inutile de parler de l'aménagement du centre-ville puisque le centre ville ressort du secteur sauvegardé qui n'est pas concerné par le PLU. Je vous rappelle aussi que le PADD, dont nous avons débattu notamment pour certain d'entre nous au précédent mandat. Le PADD qui définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal le 10 décembre 2012, et que l'adoption de ce PADD a été précédée de 39 réunions, 21 pour la phase diagnostic, 18 pour la phase d'élaboration du PADD, et que plus de 100 personnes avaient participé au débat. Ce soir, il ne s'agit pas de refaire le débat ou de modifier le document puisque nous sommes aujourd'hui en phase finale, Odile Miel-Giresse le précisera tout à l'heure, autrement dit, entre le document tel que nous l'avons arrêté en conseil municipal, la consultation des personnes publiques associées et l'enquête publique, il y a eu quelques modifications qui ont pu être apportées, il vous appartient de valider ce soir le document, mais on ne peut pas refaire ce soir le débat, faute de quoi nous serions dans l'obligation de reprendre la procédure à ces débuts. Il faut que les choses soient claires, on ne refait pas le débat sur le PLU, ce débat a déjà eu lieu, à l'occasion de l'examen du PLU.

Un autre élément que j'apporte à votre réflexion, c'est que selon toutes vraies semblances, la compétence PLU va être transférée à Dinan Communauté en 2017 et que la loi MACRON envisage d'avancer au 30 juin 2016 ce transfert de compétence du PLU vers les intercommunalités. L'AMF est contre cet avancement de date, mais aujourd'hui c'est un projet de gouvernement. Ce transfert se fait automatiquement sauf si 25% des communes représentant 20% de la population s'y oppose, c'est-à-dire s'il se dégage une minorité de blocage. Le Vice-Président de Dinan Communauté en charge de l'urbanisme, Michel Vaspart a commencé à faire le tour de toutes les communes sur l'opportunité de transférer la compétence urbanisme des communes vers l'intercommunalité. Il semblerait que se dégage une très forte majorité en faveur de ce transfert de compétence, alors quand on dit transfert de compétence, cela correspond à l'ensemble des documents d'urbanisme, ça veut dire que dans l'hypothèse où Dinan Communauté prendrait la compétence PLU, elle s'intéresserait aussi à notre secteur sauvegardé, c'est-à-dire que l'ensemble des documents d'urbanisme dans cette hypothèse sont transférés à l'intercommunalité. Alors vous me direz, dans cette perspective, quel est l'avenir de notre PLU ? Cela ne remet pas en cause bien évidemment la démarche que nous avons entreprise et la délibération que nous serons amenés à prendre ce soir. Le PLU peut être décliné par secteur, il est possible d'avoir des plans de secteur et on peut considérer que notre PLU entrera dans ce document plus général que sera le PLUI. L'avantage d'un PLUI, nous l'avons déjà évoqué dans cette instance, cela permet à l'ensemble des élus de l'intercommunalité de travailler sur un vrai projet d'aménagement du territoire et on voit bien aujourd'hui, que les frontières communales sont de plus en plus poreuses et que des décisions qui sont prises, bien évidemment sur le territoire d'une commune, ont des incidences pour les autres communes. On peut dire que la mise en place d'un PLUI et le transfert de la compétence urbanisme des communes vers l'intercommunalité, là encore va dans le sens de l'histoire et permet d'avoir cette vision globale à l'échelle d'un territoire, considérez aussi que le PLUI renforce aussi la solidarité entre les communes ainsi que le sentiment d'appartenance à un ensemble territorial et qui participe bien évidemment à l'émergence de cet esprit communautaire. Ceci pour vous dire et en conclusion, avant de laisser la parole à Odile Miel-Giresse, que nous serons amenés à débattre de ce

transfert de compétence, mais que nous devons aujourd'hui, lorsque nous parlons d'urbanisme, avoir en tête cette perspective, qui est une perspective très importante pour nous, puisque bien évidemment cela aura des incidences sur notre fonctionnement, aussi sur les relations que nous allons mettre en place, non seulement avec Dinan Communauté, mais aussi avec l'ensemble des communes du territoire et en particulier les communes voisines. Voilà, ces précisions introductives étant apportées, je laisse la parole à Odile Miel-Giresse.

Madame Odile Miel-Giresse

Bonsoir à toutes et à tous, avec Mme Prié, nous avons préparé une intervention à deux voix, on va vous présenter un diaporama, certains points seront un peu redondants par rapport au discours de Mr le Maire, mais ils vont vous permettre de vous rappeler la procédure, de changements qu'il y a eu, entre la première décision au conseil municipal, l'enquête publique et les personnes associées. Je vais laisser la parole à Mme Prié et je reviendrai sur la délibération. Si vous avez des remarques, bien sûr, je les consignerai, il y a aucun souci, et vous expliquerai après par rapport à ces remarques ou observations quel pourrait être leur devenir, non pas sur celui-là mais sur d'autres documents à venir.

Mme Gwénola Prié-Guérin présente le PLU.

Monsieur Michel Forget

Je regrette le manque de communication sur le PLU. On l'a dit à plusieurs reprises et vous en êtes conscients je crois, de la reconquête des logements indignes et du logement en centre-ville, c'est rappeler dans le document et c'est renvoyé au PLH. Bien évidemment, vous connaissez ma sensibilité écologiste, alors bien sûr j'étais très intéressé sur tout ce qui concerne les retours sur l'environnement, et donc je me disais sur la question du bruit et sur la question des ondes aussi, le rayonnement électromagnétique et les lignes haute tension, rappeler c'est une demande, rappeler les restrictions applicables en matière de constructions ou d'aménagements, je comprends bien ce type de réponse, la ville de Dinan n'est pas particulièrement concernée, il n'y a pas de lignes à haute tension sur la commune, c'est un peu court, il y a aussi des rayonnements électromagnétiques, qui vous le savez constituent de plus en plus un enjeu, des risques et du danger. Moi à ce propos, je disais car il ne figure pas à ma connaissance de mesures pour la ville de Dinan dans certains quartiers, peut-être qu'il y en a eu.

Monsieur le Maire

On est en train de faire l'étude. J'ai fait demander une étude justement pour mesurer les rayonnements électromagnétiques sur la ville. Il y a une étude qui a été faite, il y a quelques mois sur la place Duclos qui ne donnait pas d'indication particulière, j'ai demandé à ce que cette étude soit faite sur l'ensemble de la ville.

Monsieur Michel Forget

D'accord. Deuxième chose, sur la question du bruit, là aussi, un certain nombre de pollutions sonores, là aussi on aurait tout intérêt si ça n'est déjà fait, de faire aussi des mesures par rapport à ces questions de bruit. Enfin, une remarque sur le quartier de la gare, et je crois que c'est une observation de la chambre de commerce, de mémoire, concernant le quartier de la gare et donc les commerces, il est rappelé en référence au SCoT, qu'il ne faudrait pas que les commerces qui s'installent dans le quartier de la gare, soient concurrentiels au commerce du centre-ville, et là, je me suis dit, de quoi on parle ? La

gare pour moi, c'est le centre-ville, ou alors je n'ai pas compris, je pense que c'est une réelle question. Qu'est-ce qu'il ne faudrait pas ? Quel type de commerce il ne faudrait pas mettre ? Autant je comprends cette réflexion par rapport à des commerces de périphérie, ça me semble tout à fait logique, mais je me mets à la place des gens qui habitent le quartier, en lisant ça, ils vont considérer qu'ils ne sont pas dans le centre-ville. Ca m'a vraiment surpris.

Madame Odile Miel-Giresse

Par rapport à vos remarques Mr Forget, je voulais insister sur la communication que l'on a fait notamment sur l'enquête publique, je vous l'accorde, on fera mieux la prochaine fois, on s'attachera à faire mieux, ensemble, puisqu'on est ensemble sur la commission d'urbanisme, mais c'est vrai que pourtant, on a vraiment fait en sorte que l'information soit vraiment en page d'accueil du site, on avait multiplié pratiquement par 3 ce qui avait été fait sur le précédent PLU. Je vous l'accorde quand j'ai vu le nombre de personnes qui s'étaient rendues voir le commissaire enquêteur, qui était d'ailleurs au bord de la dépression parce qu'il ne voyait personne, j'ai été déçue. Je me suis dit il faudra mieux faire pour l'information c'est sûr, en même temps, il m'a dit : « c'est partout pareil », mais ce n'est pas une réponse qui me satisfait, bien évidemment.

Monsieur le Maire

Il y a eu des réunions, j'ai évoqué les réunions qu'il y a eu avant le PADT et qu'il y a eu après dans la phase de consultation et d'élaboration, c'est vrai qu'il ya eu assez peu de monde à ces réunions publiques, qui ont été certaines en mairie et d'autres décentralisées dans les quartiers de la ville, il faut reconnaître que ça n'a pas suscité une très forte participation des dinannais. On peut le regretter.

Madame Odile Miel-Giresse

Le PLU, s'il est approuvé ce soir, on verra ensemble, j'y tiens et avec Mme Prié, on en a discuté, à faire une information sur le magazine communal et on travaillera ensemble à la commission d'urbanisme, pour savoir comment on intégrera cette information pour que les gens prennent aussi possession du PLU, même s'il est bouclé. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? D'autres remarques ? Avant que je passe à la délibération.

Monsieur le Maire

Pour répondre à ce qu'a dit Michel Forget, ce sont des enjeux que nous avons déjà évoqué de densité, de mixité sociale, que nous avons évoqué tout au long de la phase d'élaboration du PLU, avec lesquels bien évidemment, je crois que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut davantage de densité, et d'ailleurs en cela nous rejoignons les objectifs du SCoT qui s'imposent à nous. La ville doit aussi maîtriser son foncier, avec le peu de foncier qu'il lui reste. J'avais évoqué lors d'une séance du précédent mandat, la possibilité pour nous, via la communauté de communes, d'utiliser l'établissement public foncier, d'utiliser aussi le fond d'intervention foncière de Dinan Communauté justement pour nous aider à acquérir du foncier et, pour pouvoir ainsi maîtriser l'urbanisation future. Je vous donne un exemple, l'IME, vous savez qu'actuellement l'IME occupe des terrains rue Beaumanoir qui sont des terrains de grande qualité, et il y a une grande interrogation aujourd'hui à l'IME, de savoir si elle va rester sur le site ou transférer l'établissement ailleurs. Bien évidemment dans l'hypothèse d'un départ de l'IME de la rue Beaumanoir, il est essentiel que la ville maîtrise l'urbanisation future de ce site. On est là à proximité du cœur de ville, dans un quartier, qui est un quartier de grande qualité architecturale

et qui représente un vrai enjeu pour la ville. Il en est de même pour le quartier de la gare, les terrains qui sont aujourd'hui propriété de la SNCF ou de RFF, évidemment là aussi il faudra en maîtriser le développement futur. Comme je vous l'ai indiqué au précédent conseil, nous aurons au mois de janvier, une réponse de la SNCF ou de RFF, de la possibilité pour nous d'acquérir une partie de ces terrains. Je vous avais précisé que néanmoins, la SNCF et RFF souhaitaient en conserver une partie, pour en faire une base de travaux dans la perspective de la restructuration de la ligne, d'abord entre Pleudihen et Dol et demain entre Dinan et Plancoët. Voilà autant d'enjeux bien évidemment qui s'imposent à la ville et que la ville doit maîtriser. Pour ce qui est de la mixité sociale, dans l'hypothèse où nous faisons intervenir les fonciers de Bretagne, je vous rappelle qu'il y a un seuil minimal de production de logements sociaux, 20% même si le foncier de Bretagne envisage de revenir sur ce seuil, voire de le baisser un petit peu pour rendre plus facile le développement futur de ces zones. Je vous rappelle aussi que Dinan n'a pas à rougir en termes de logements sociaux et en terme de production de logements sociaux, puisque 26% de nos maisons principales à peu près aujourd'hui, sont des propriétés de Dinan Habitat, c'est-à-dire sont des collectifs ou des pavillons HLM et qu'il y a de nouveaux projets, je pense principalement au quartier Beaumanoir, où Dinan Habitat va sortir dans quelques mois un projet de 15 logements à proximité de la salle Robert Schuman. Je vous rappelle aussi qu'en pourcentage Dinan est la deuxième ville du département derrière Saint-Brieuc, donc la mixité sociale, elle existe déjà sur le territoire de la ville, même si je suis tout à fait d'accord pour que dans l'ensemble des opérations futures, cette mixité soit confortée, consolidée et assurée. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres observations avant que nous passions à la délibération ?

Monsieur Michel Forget

Juste un petit point, mixité sociale, je pense que c'est important de ne pas toujours répondre « logements sociaux ».

Monsieur le maire

Oui, c'est vrai.

Monsieur Michel Forget

Quand j'évoquais la question de la mixité sociale, ce n'était pas tant du côté des logements sociaux, car c'est vrai Dinan de ce point de vue là, par rapport à un bon nombre de communes a fait le job. Je parlais vraiment de mixité sociale en terme de générationnel, des familles, etc. Ce n'est pas simplement ou très majoritairement des gens, des retraités qui ont vendu un bien en périphérie. C'était plutôt cette dimension là.

Monsieur le maire

Il ne faut pas avoir peur des retraités. Pour rebondir sur ce que vient de dire Michel Forget, je crois aussi que nous avons à explorer des formes innovantes en habitat. Je pense notamment au logement intermédiaire, à une mixité de collectifs et de pavillonnaires, je crois qu'il existe aujourd'hui des formes innovantes en terme d'habitat que nous pouvons expérimenter sur le territoire de la ville de Dinan, dans la mesure que d'autant plus le foncier est rare et cher.

Madame Odile Miel-Giresse lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Très bien, merci. Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je considère que le PLU est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Affaire n°2

FINANCES – Révision des tarifs des services publics locaux 2015

Rapporteur : Mme Véronique BONNEFOND

Comme chaque année nous procédons en fin d'année à la révision des tarifs de nos services publics locaux, au titre de l'année suivante.

Pour la plupart des services, il est proposé de les revaloriser d'environ 1 %, pour tenir compte de l'inflation.

Les différentes commissions ont été amenées à émettre un avis sur les tarifs qui les concernaient :

- la commission des halles le 1^{er} octobre ;
- la commission des sports et de la vie associative le 8 novembre ;
- la commission de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale le 25 novembre ;
- la commission du patrimoine et de la culture le 1^{er} décembre.

La commission des finances, dans sa réunion en date du 9 décembre dernier, a examiné l'ensemble des tarifs et proposé la grille qui figure en annexe du présent rapport

*

* *

Il vous est proposé d'adopter ces tarifs tels qu'ils figurent sur le tableau en annexe, avec effet au 1^{er} janvier 2015, exceptés les tarifs de l'ALSH, de la restauration scolaire et des garderies périscolaires qui s'appliqueront le 1^{er} septembre.

*

* *

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter ces dispositions.

Madame Véronique Bonnefond lit l'affaire et présente le tableau.

Monsieur le Maire

Merci Véronique pour cette présentation. C'est un peu fastidieux lorsqu'il faut passer en revue l'ensemble des tarifs, nous avons passé de longs moments en commission des finances, pour les examiner tous en détail. Je souhaiterais que l'on travaille sur une autre présentation l'année prochaine,

qui soit plus lisible que ce que nous avons entre les mains aujourd'hui. Y-a-t-il des questions ? Des observations ?

Monsieur Didier Déru

Merci Mr le Maire, j'ai une question. C'est vrai que l'on a passé un temps important en commission des finances, mais j'ai certainement mal compris la synthèse, mon propos est sur le forfait chauffage en page 4, du Théâtre des Jacobins. Il ne me semble pas équitable pour les prestations gratuites qui sont à disposition notamment des écoles et également aux associations dans la limite d'une par an, de mettre des prestations de chauffage. J'entends le langage de vérité au niveau des prix, pour autant on crée une dichotomie entre les associations qui réalisent leur spectacle à la belle saison ou en saison un peu plus froide. Moi, je souhaiterais que l'on puisse revenir sur ce problème de forfait chauffage.

Monsieur le Maire

Je confirme, ça a été enlevé en commission des finances mais ça ne figure pas sur le document mais il n'y a pas de forfait chauffage pour les utilisateurs à titre gratuit du Théâtre des Jacobins.

Madame Véronique Bonnefond

Pour les autres, il y en a.

Monsieur le Maire

Oui évidemment. Etant précisé que l'utilisation du Théâtre des Jacobins, c'est un coût pour la ville, puisqu'il faut mettre du personnel à disposition, il faut que le personnel soit présent pendant l'ouverture du théâtre et le fonctionnement des lumières, du chauffage, le matériel, tout cela représente un coût pour la ville, on le présentera notamment lors de l'examen du compte administratif. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? D'autres observations sur ces tarifs ?

Madame Camille Meunier

Merci Mr le Maire, effectivement en commission des finances extrêmement dense, les débats ont été relativement fournis et on se satisfait qu'un certain nombre de nos propositions aient été retenues, notamment pour tout ce qui concerne les tarifs de l'ALSH où Mme Miel-Giresse a effectivement modifié quelques calculs d'augmentation de tarifs, certaines catégories ont baissé de tarifs, d'autres augmenté de 40%. Le juste milieu qui a été trouvé pour une meilleure équité certes, avec la question de la vérité des prix, j'ai bien compris que c'était le maître mot maintenant, mais c'est plutôt dans cet esprit là, à savoir que Dinan doit pouvoir continuer à proposer ce service au plus grand nombre.

Monsieur le Maire

Là aussi, je ne peux que souscrire à ce qui vient d'être dit. C'est un vrai débat qu'il nous faudra avoir en commission des finances, et à l'occasion de l'examen du budget, c'est-à-dire qui, du contribuable ou de l'utilisateur ? C'est un vaste débat qui dépasse l'enceinte de cette instance, qui du contribuable ou de l'utilisateur doit supporter le fonctionnement de ce service ? Il faut que ce soit équitable entre les uns et les autres, il y a une solidarité bien évidemment qui doit être assurée par le budget général de la ville, par le contribuable, mais il appartient aussi à l'utilisateur, celui qui utilise ce service d'apporter sa contribution. Je crois que le quotient familial répond à cet esprit de justice, de solidarité.

Monsieur Bruno Bertier

Oui, Mr le Maire, mes chers collègues, je rejoins aussi la qualité des débats de cette commission des finances et de votre écoute Mr le Maire et Mme Bonnefond sur certaines de nos propositions. J'interviens sur la partie des parkings, sur les tarifs, nous sommes d'accord avec ce qui nous est présenté ce soir. J'ai soumis en commission des finances, que sur la période de tarification des parkings payante, il faudrait peut-être revoir à la baisse les fins de journée, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, le parking est payant jusqu'à 19h, pour l'attractivité du centre-ville, évidemment il faut empêcher les voitures tampons qui sont là pour prendre du stationnement inutile tout au long de la journée. La fin de la journée est intéressante, pourquoi ? Parce qu'il y a la sortie des écoles, des gens qui sortent de leur travail qui veulent consommer en centre-ville et il nous paraissait important pour nous, la minorité, de peut-être revoir notre politique en terme de stationnement sur les horaires de tarification. Nous avons noté avec grand plaisir que vous étiez prêts à revoir ce volume horaire, notre proposition était que les stationnements soient gratuits, je parle du stationnement en surface, je ne parle pas du stationnement souterrain, que le stationnement en surface soit gratuit à partir de 17h le soir, je crois que vous avez retenu dans un premier temps Mr le Maire, que ça le soit à partir de 18h, prenons acte, continuons à travailler avec vous, je pense que 17h à terme devrait être le bon horaire.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas la proposition de Mme Meunier.

Monsieur Bruno Bertier

Du groupe, nous sommes d'accord. Nous avons soumis également l'idée, puisqu'il y a un franc succès sur les stationnements gratuits du mois de décembre. M. le Maire, pourquoi ne pas poursuivre cette gratuité sur la période des soldes au mois de janvier, sur les soldes de juillet à voir puisqu'il y a la période touristique ? Mais amplifier au-delà des trois samedis qui sont aujourd'hui gratuits sur la ville, amplifier ces samedis gratuits en terme de parkings, pour faire revenir en centre-ville sur une journée importante pour le commerce du centre-ville, des gens qui ne souhaitent pas payer et ils pourraient revenir en centre-ville. A travers cette délibération, et bien, nous vous demandons de revoir à nouveau, puisque nous sommes d'accord, il faut revitaliser le centre-ville, nous sommes en phase là-dessus. Voilà des propositions que nous vous faisons, revoir les horaires de paiement, puisque par rapport à ce qu'il existe en périphérie où là le parking est gratuit, il faut vraiment que l'on ait une approche différente aujourd'hui sur ce centre-ville. Nous vous remercions également de ne pas avoir mis de stationnement payant sur ce que l'on peut appeler le parking Sainte-Catherine, qui n'est pas un parking mais une zone de stationnement bleue, je crois qu'il ne faut pas officialiser de stationnement sur cette zone là. Là aussi ce serait bien qu'à terme il n'y ait plus du tout de stationnement sur ce secteur. Et enfin, ce sera la deuxième ou troisième fois, puisque l'on parle de tarification du cimetière, il y a urgence Mr le Maire, pour que les cérémonies non religieuses aient un lieu de recueil, j'espère qu'au budget 2015, nous aurons un lieu de recueil pour les familles au niveau du cimetière. Pour toutes ces raisons et pour le bon travail de qualité, il y a eu des propositions de chaque côté de la table, nous voterons bien évidemment cette délibération.

Monsieur le Maire

Je vous remercie pour votre soutien. Avant de laisser la parole à Bernard Lagrée sur les tarifs de stationnement, je répondrai rapidement sur la Maison du cimetière. Ce n'est pas le lieu ni le moment pour débattre puisque cela relève davantage du budget général. C'est un engagement que j'ai pris, quelques uns d'ailleurs ici, avons pris lors de la campagne électorale cet engagement, je le tiendrai, car

bien évidemment, j'ai fait le même constat que vous, et je souhaite qu'il y est un lieu pour accueillir des cérémonies civiles et aussi des cérémonies d'inhumation à Dinan, dignes de ce nom à proximité du cimetière.

Monsieur Bernard Lagrée

Bonsoir à tous. C'est vrai que la réflexion que vous avez Mr Bertier, on l'a eu également et c'est un souci. Le souci est de faire travailler le commerce dinannais et certainement nous allons faire une modification des horaires à partir de 18h dans un premier temps, sur une partie de l'année, mais il ne faut pas oublier que toutes réductions ont un coût. En ce qui concerne les parkings, on y fera très attention aussi, parce que pour se promener dans Dinan, quelques fois les parkings sont pleins, il faut faire très attention si on veut réhabiliter le centre-ville, si on veut faire marcher le commerce, par exemple le parking rue Thiers. On fait attention d'y avancer lentement de façon à ce que les commerces s'y habituent et les gens aussi. C'est une excellente remarque de travailler ensemble dans ce sens.

Monsieur le Maire

Merci.

Madame Véronique Bonnefond

Je voudrais juste donner quelques éléments chiffrés, le parking de surface sur Dinan, c'est 470 000€ de recettes. Ce qui n'est pas rien, une mesure qui viserait à mettre le parking de surface gratuit sur toute l'année, ça nous coûterait environ 10 000€. On va l'étudier, nous avons vraiment envie d'aider le commerce central, il faudra comme l'a dit Bernard Lagrée, on va peut-être tester sur la période d'hiver avant une généralisation sur toute l'année. Soucieuse des recettes de la ville, on fait des cadeaux, mais ça coûte à la ville.

Monsieur Didier Déru

Merci Mr le Maire. J'ai bien entendu sauf qu'il me semble que les 10 000€, c'est un multiple un peu théorique, parce que je suis sensible à la légalité des citoyens devant la loi et les arrêtés municipaux. Or, la police municipale arrêtant de travailler à 18h, sauf erreur de ma part, il y a beaucoup de dinannais qui ne payent plus à partir de 18h, donc on ne fait qu'officialiser une pratique qui est fortement connue et habituelle à Dinan. Alors, après, je suis assez d'accord sur les périodes estivales, mais il faudrait avoir aussi quelques képis qui se promènent, donc ça suppose de faire modifier l'horaire des policiers municipaux, mais ça c'est une autre histoire.

Monsieur Bruno Bertier

Totalement d'accord avec Didier Déru, après 18h00, sur ce qui se passe sur le stationnement donc autant l'officialiser une bonne fois pour toute. Allons-y « chiche », il y a un vrai besoin au centre-ville de revoir notre politique de tarification du parking. Ne perdons pas de temps le commerce souffre, les commerçants nous le disent à tous régulièrement. Très franchement, il faut que l'on aille vite sur ces sujets là, repenser l'histoire du samedi, parce que vraiment il y a un vrai succès quant on voit les trois samedis du mois de décembre, c'est important de faire des essais. Pour la période estivale, je mets des bémols, je vous rejoins, mais en dehors de cette période, faisons des essais, faisons des tests, mais rapidement, n'attendons pas, des comités de réflexion ou je ne sais quoi, prenons des décisions très rapides sur ces sujets. Il y a urgence.

Monsieur Michel Forget

Vous connaissez ici mes réticences, disons ma prudence.

Monsieur le Maire

Tu étais contre la demi-heure gratuite déjà.

Monsieur Michel Forget

J'étais contre la demi-heure gratuite en surface, je pense qu'il faut absolument favoriser les parkings souterrains et je pense qu'à l'avenir il faudra dégager des espaces en surface. J'espère que l'unanimité ici, sur la question des parkings, la gratuité, etc. On aura la même quand il s'agira de redynamiser le commerce, je crois que c'est aussi un atout, c'est mieux aussi dans le PLU, on l'a évoqué tout à l'heure, pour les transports en commun. Je le dis ici, parce que je ne voudrais pas laisser penser que l'essor du commerce et le dynamisme, de la ville, passeraient par la capacité que nous aurions et les facilités que nous offrirons pour favoriser la venue de plus en plus de voitures en ville, voilà juste le petit bémol que je voulais apporter. Juste une demande d'information, les nouveaux parkings de la gare, est-ce qu'ils sont engazonnés, etc. Quel est le statut au niveau de la tarification ?

Monsieur le Maire

Ils ne sont pas encore ouverts cela.

Monsieur Michel Forget

Non mais j'en profite.

Monsieur Bernard Lagrée

On n'a pas encore défini cela, je pense qu'ils iront dans une zone orange ou verte, ce n'est pas encore défini.

Monsieur le Maire

Je pense qu'il faut des parkings gratuits, qui pourraient se trouver plutôt au nord. Il faudra que l'on réfléchisse, puisqu'on a besoin à proximité de la gare et de la rue Carnot de parkings, qui permettent aux usagers de tourner, et on a besoin d'un parking selon toutes vraisemblances à la gare, mais là ça reste à voir dans le plan d'ensemble, d'un parking de stationnement de longue durée pour les usagers du train. Il n'y a pas d'autres questions ? Rapidement, quelques éléments de réponse, j'ai bien évidemment entendu toutes les remarques qui ont été faites, nous avons déjà eu ce débat en commission des finances. Je trouve un peu particulier l'argument qui voudrait qu'après 18h, dans la mesure où la police municipale ne passe plus, tout est permis, tout est possible, nous appliquons les lois de la République, un arrêté municipal fait partie du droit, et ce n'est pas lié seulement au contrôle qui peut exister par ailleurs. Maintenant, je suis bien évidemment ouvert à la discussion, dans la mesure où ça entre dans notre volonté commune d'accompagner et de dynamiser le commerce de centre-ville. Je pense aussi que cela doit s'inscrire dans un projet global. Ce qu'a évoqué Michel Forget tout à l'heure, c'est que bien évidemment cela concerne aussi les transports, c'est-à-dire, que l'on est en train d'élaborer un nouveau plan de déplacement sur la ville, qui sera présenté et débattu au sein de cette instance dans les prochains mois. Dinan Communauté va mettre en place un service de transport

intercommunal, tout cela participe à cette réflexion globale, à ce plan d'ensemble, dans lequel s'inscrit aussi notre politique de stationnement. Puisque c'est un arrêté municipal, ce n'est pas une délibération du conseil municipal, expérimenter le stationnement payant dans un premier temps jusque 18h, puisque c'était la suggestion qu'avait fait notamment Camille Meunier en commission des finances, au moins pendant la période d'hiver, nous verrons ensuite pendant la saison les dispositions qu'il faudra prendre. Quand à ouvrir des samedis gratuits, je pense en effet, que cela peut participer aussi à accompagner, à aider le commerce, notamment dans les mois qui sont plus difficiles pour le commerce du centre-ville, je pense aux mois de janvier et de février, comme nous le savons tous, ce sont des mois un peu plus délicats. J'ai demandé d'ailleurs à Cyrille Desramé qui est adjointe à la culture, en charge des événements et à Olivier Bobigeat qui est conseiller municipal délégué en charge du commerce, de réfléchir à des animations notamment pour le mois de février, parce que nous le constatons aujourd'hui avec le marché de Noël, il n'y a jamais eu autant de monde au mois de décembre dans le centre-ville de Dinan que ces derniers week-ends. Je pense que le marché de Noël a fortement participé à l'attractivité du centre-ville, donc on voit bien que des animations, quelque chose qui distingue le commerce dinannais du centre-ville des autres commerces des zones commerciales périphériques, est susceptible d'attirer davantage de clients en ville. C'est aussi des propositions sur lesquelles nous pourrions aussi travailler notamment pour 2016. Je vous remercie pour ce débat, je propose que nous passions au vote, si j'ai bien compris, il n'y a pas d'abstention, il n'y a pas d'opposition, donc ces tarifs sont adoptés à l'unanimité. Je vous remercie.

Affaire n°3

FINANCES – Budget Général – Décision modificative N°2

Rapporteur : Mme Véronique BONNEFOND

Cette décision modificative procède à des ajustements de fin d'année sur les crédits ouverts au budget. Elle s'équilibre à :

- 157 000 € en section de fonctionnement
- et à 50 000 € en section d'investissement.

Le détail figure sur les documents annexés au présent rapport.

*

* *

Suite à la réunion de la Commission des finances en date du 9 décembre 2014,
Il vous est proposé d'adopter la décision modificative ci-annexée.

*

* *

Le Conseil Municipal décide par **26 voix POUR** (M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME RIO, MME BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir Mr le Maire), MME DESRAME (pouvoir Mr LAGREE), MME PATRY (pouvoir Mme GUILLEMOT), MME MASSART (pouvoir Mme CASSANY)) **et 7**

ABSTENTIONS (M FORGET, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, Mme BRIEC-LAME, M GAUBERT (pouvoir M BERTIER), M GINGUENE (pouvoir MME MEUNIER)) d'adopter ces dispositions.

Monsieur le Maire

Nous en arrivons maintenant à l'affaire suivante, qui est une deuxième modificative, qui est technique, il s'agit de changement de lignes, tout est financé, il n'y a pas véritablement d'opérations nouvelles, ce sont des changements d'affectation ou de ligne de crédit. La parole est à Véronique Bonnefond.

Mme Véronique Bonnefond lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Merci pour ces précisions, je vous le rappelle, ce sont des ajustements de crédits, hormis quelques dépenses nouvelles qui concernent le bâtiment Broussais, la rue du Bas Bourgneuf notamment et d'autres dépenses que je qualifierais de techniques, des dépenses qui permettent au services de fonctionner. Y-a-t-il des questions ou des observations ?

Monsieur Bruno Bertier

Mr le Maire, mes chers collègues, qui dit « budget », dit « dettes », c'est un sujet qui a été également évoqué lors de cette dernière commission aux finances. En préambule, il y a eu dans la presse ces derniers jours, une étude qui a été faite par une association qui s'appelle « Nous citoyens », c'est un mouvement politique non partisan fondé pas des chefs d'entreprise et présidé par le Député Européen, Jean-Marie Cavada, ce qui est intéressant dans cette étude, c'est que qu'ils ont récupéré les données financières 2013 des 36 000 communes et une première notation permet d'évaluer les dépenses courantes en fonction des autres communes de la même taille, et après apporter des notes sur différents critères. Il suffisait d'aller cliquer et d'aller voir ou nous en étions, c'est très intéressant, puisque les notes sur la ville de Dinan, confirment la préoccupation du groupe de la minorité sur l'endettement de la ville. Puisque sur les dépenses courantes, nous avons actuellement, à travers cette étude une note de 9/20, ce qui veut dire que nous avons des dépenses supérieures à la moyenne des communes de même taille par rapport à Dinan. Sur la santé globale de notre commune, nous avons une note de 2/20, sur la capacité à financer les investissements, nous avons une note de 0/20, sur les niveaux des coûts fixes : 0/20, sur l'endettement : 8/20, et sur la pression fiscale : 8/20. Je ne vais en rajouter plus, cette étude m'amène à renouveler ce que je vous ai dit Mme Bonnefond et Mr le Maire en commission des finances, qu'il est urgent, nous vous le demandons depuis le début de ce mandat, de renégocier la dette, ce n'est toujours pas à l'ordre du jour de ce conseil. Je l'aurais espéré, j'espère que ce le sera très rapidement, vous me l'avez promis Mme Bonnefond, il y a des économies à faire, il est urgent, qu'avant la présentation du budget 2015, vous ayez des éléments à proposer au conseil municipal sur la renégociation de la dette. On le voit à travers cette étude et vous l'avez évoqué Mr le Maire, les marges financières vont devenir de plus en plus étroites, les dotations vont baisser de plus en plus, j'ai évoqué les pistes sur lesquelles il faudrait aller, on a parlé du Grand Dinan, il faut aller chercher de nouvelles dotations, on n'a pas d'autre choix. Déjà dans un premier temps, puisque pour cela il faudra quelques mois de réflexion, voire quelques années, il est urgent de revoir cette dette Mme Bonnefond, puisque c'est vous maintenant qui prenez en charge les finances de la ville, puisque nous allons avoir une nouvelle directrice, je pense que ça sera sa priorité. Il ne faudrait pas Mr le Maire, que la facilité vous amène en 2015 à augmenter les impôts, je l'ai déjà dit, donc on vous attend Mr le Maire sur ce sujet. Voilà, c'était mon préambule, mais il y a urgence.

Après, nous avons quelques questions sur cette délibération, notamment sur le personnel, sur le fonctionnement. Puisque vous nous proposez en proposition nouvelle, 223 000€ de plus sur les rémunérations du personnel, soit plus 6,83%, qu'est-ce qu'il y a derrière ce chiffre ? Nous espérons que le budget initial n'avait pas été sous estimé pour ne pas qu'il y ait un déséquilibre, que ce n'était pas un problème de présentation, on aimerait avoir une explication là-dessus. Tout à l'heure, vous nous avez dit que 10 000€, c'est important pour le parking Mme Bonnefond, nous notons également à travers cette délibération les frais de réception, 60 000€ pour la ville, là aussi, il n'y a pas des économies à faire ? Il y a peut être les dépenses à revoir sur un budget comme celui-là. Voilà, deux questions à travers cette délibération en ce qui nous concerne. Evidemment, nous nous étions abstenus sur le budget initial, nous allons nous abstenir sur cette délibération, pour être logiques. Merci.

Monsieur Didier Déru

Merci Mr le Maire et merci à Mr Bertier de distribuer le bulletin de notes en cette fin de trimestre. Je voudrais simplement faire une remarque par rapport aux propos de Mr Bertier, puis poser une question que j'aurais pu poser en commission des finances, mais le marathon de cette commission des finances a eu raison de la question que je voulais poser. Il ne me paraît pas judicieux de faire un amalgame entre le problème financier, l'endettement de la ville et le Grand Dinan. On sait, pour avoir discuté avec certains de nos collègues, que justement, l'un des éléments qui est un peu répulsif sur le Grand Dinan, est le fait que l'on puisse accueillir un certain nombre de communes notamment parce qu'on aurait des problèmes et que l'on voudrait régler des problèmes financiers, en agrégeant des communes au niveau de Dinan. Ca ne me paraît pas être un moyen opérant pour pouvoir commencer à discuter sereinement et peut être rapidement du Grand Dinan, que beaucoup d'entre nous appellent de leur vœu. S'agissant de ma question, je suis désolé encore une fois, j'aurais dû la poser en commission des finances, est-ce que les 76 000€ dans les recettes correspondent au FPIC et notamment au vote dérogatoire que l'on a eu la mandature précédente au niveau de Dinan Communauté entre la répartition communauté de communes-commune ?

Monsieur le Maire

Oui c'est cela.

Madame Véronique Bonnefond

Mr Bertier, vous connaissez mon esprit de transparence, je vous ai dit, je vous tiendrai au courant de toutes les procédures que nous sommes en train d'engager pour la renégociation des dettes. Je n'ai jamais dit que je le ferais en conseil municipal, j'ai dit que je le ferai en commission des finances. Je m'y suis engagée, nous avons commencé à en discuter avec vous, c'est une compétence du Maire. C'est normal que je vous informe des procédures, je continuerai à le faire, nous avons intérêt à ce que ce soit transparent. Vous me parlez des éléments de « Nous citoyen », ce sont des données brutes, sur lesquels il n'y a pas d'éléments pour expliquer comment ont été faits les chiffrages. Pour en revenir aux éléments que vous avez indiqué dans la presse, à savoir que nous ferons une économie de 150 000€ si nous renégocions, vous le savez aussi bien que nous, on ne peut pas s'avancer sur un chiffre, parce qu'il y a tellement d'éléments qui rentrent en ligne de compte, qu'on ne peut pas dire avec certitude que nous pourrions faire une économie de 150 000€. Votre deuxième interrogation, concerne les frais de personnel, je voudrais quand même préciser que dans les faits, que dans l'estimation, nous n'avons pas honoré la somme qui était inscrite au budget, puisque ce qui a été inscrit au budget était basé sur le compte administratif de 2013, auquel on avait appliqué une augmentation de 1,90%, comme on le faisait habituellement.

Monsieur le Maire

Oui par rapport à ce qui était inscrit. Tout simplement parce que la revalorisation des frais de personnel a été plus forte que celle que nous avons estimée, puisque nous étions partis sur une revalorisation entre le compte administratif et le budget de 1,90% et l'augmentation était de l'ordre d'à peu près 4,5 à 5%, ce qui explique cette différence.

Madame Véronique Bonnefond

Il y a des éléments nouveaux, notamment l'évolution du SMIC et la revalorisation de la catégorie C, sont des éléments qui ont été plus importants que les années précédentes, ce qui fait qu'effectivement, nous sommes à 223 000€.

Monsieur Bruno Bertier

Mr le Maire, je serai court, je ne veux pas que ce soit un sujet de polémique. Je l'ai déjà dit dans cette salle, cette renégociation de la dette aurait même pu avoir lieu au précédent mandat, puisque la baisse des taux a eu lieu à cette période.

Monsieur le Maire

Et elle a eu lieu.

Monsieur Bruno Bertier

Quand on voit à quels taux sont certains de nos prêts, presque 4%, d'après les éléments que l'on a, car on a du mal à avoir tous les éléments, il y a matière à renégocier largement cette dette. Je ne vous mets pas à défaut, mais maintenant, agissez, sur le sujet, passons des paroles aux actes.

Madame Véronique Bonnefond

Je vous promets, Mr Bertier, que je vais agir.

Monsieur le Maire

Pour préciser les choses, il y a déjà eu des renégociations au précédent mandat, certaines ont abouti, d'autres non pas abouti, j'ai déjà eu l'occasion de la dire en commission des finances, que nous sommes en négociation étroite avec les banques depuis déjà un certain temps, avant même que Véronique Bonnefond ne prenne en charge les finances, que nous avons envisagé deux hypothèses, la restructuration de la dette et la renégociation. Nous avons déjà présenté le scénario de la restructuration en commission des finances, et nous sommes, je dirais unanimement d'accord pour dire que la restructuration emporte davantage d'inconvénients que d'avantages. Poursuivons nos discussions avec les banques sur la renégociation, bien évidemment, la commission des finances sera informée par Véronique Bonnefond de l'évolution des discussions, en rappelant que ça relève du pouvoir du Maire et non du conseil municipal, la négociation des emprunts. Mais comme je m'y suis engagé, et comme l'a rappelé Véronique Bonnefond, la commission des finances sera associée à la réflexion. Car il y a dans la commission des finances des personnes qui sont habituées à manier les

taux d'intérêts, nous avons besoin de leur lumière. Pour répondre à ce qui vient d'être dit sur cette étude financière, je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que la situation financière de la ville de Dinan, comme l'ensemble des collectivités territoriales est une situation délicate. Je vous rappelle que les dotations vont baisser de 11 milliards, et que cette baisse des dotations, bien évidemment nous amène à faire des choix, et dont certains seront des choix difficiles, et cela se traduira à l'occasion du débat d'orientations budgétaires et à l'occasion du budget primitif 2015, nous aurons à en débattre. Je vous invite aussi à la plus grande prudence, quant à l'utilisation de ces études qui paraissent régulièrement dans la presse ou sur les réseaux sociaux, je ne mets pas en cause ce que fait la presse, même si parfois ces associations, ces comités sont dirigés y compris parfois par des amis politiques. Tout simplement, parce qu'il y a toujours une facilité de vouloir mélanger les communes entre elles, entre 10 et 20 000 habitants, alors que les communes sont différentes, et que les charges des unes et des autres, les caractéristiques des unes et des autres ne sont pas forcément les mêmes, et c'est la raison pour laquelle, on aura l'occasion d'en reparler lors de l'examen du compte administratif ou du budget, qu'il faut aussi manier avec la plus grande prudence possible, tous les ratios, que l'on peut utiliser, puisqu'on compare les ratios de la ville de Dinan aux ratios des communes de la même strate, mais la même strate c'est 10 à 20 000 habitants, et la réalité d'une ville de 20 000 habitants n'est pas celle d'une ville de 11 000 habitants, comme l'est Dinan. Une ville de 20 000 habitants qui n'est pas de Sous-Préfecture, qui n'est pas chef lieu de canton, qui n'a pas un pôle de centralité comme l'est Dinan, n'a pas les mêmes charges, n'a pas les mêmes obligations, les mêmes contraintes comme peut avoir une ville comme Dinan. C'est pour ça qu'il faut faire preuve de la plus grande prudence, en utilisant, en exploitant ces chiffres et d'autant plus, je vous invite d'ailleurs à regarder ce site, parce que nous sommes très bien accompagnés, je suis allé voir bien évidemment, je constate que la situation financière de Lamballe est de 0/20, que la note générale de Guingamp qui ne sont pas, vous l'avez constaté les uns et les autres, qu'elles ne sont pas de même sensibilité politique que celle du Maire de Dinan a une note de 8, nous avons une note de 9, Auray qui a basculé à une note de 5. Je ne dis pas que la gestion de ces communes a été plus catastrophique que la nôtre, je dis simplement que nous sommes tous, quelque soit l'étiquette politique des Maires qui sont à la tête de ces communes, nous sommes tous aujourd'hui, au pied du mur, compte tenu de nouveaux contextes budgétaires dans lesquels nous allons évoluer. Ce site fait des préconisations, et ces préconisations, nous les mettons en œuvre, par exemple, de l'augmentation des revenus hors dotation, de fonctionnement par exemple en mobilisant davantage les recettes des services, nous l'avons évoqué tout à l'heure à l'occasion de la discussion sur les tarifs, nous préconisons aussi d'avoir recours à l'impôt, on préconise de réduire la dette en vendant des actifs, vous savez quelle est ma position sur ce sujet, j'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer au sein du conseil municipal et aussi dans la presse, de réduire les dépenses courantes. Nous nous sommes engagés volontairement et délibérément dans ce processus et vous constaterez que lors de l'examen du budget primitif, nous baisserons nos dépenses de fonctionnement, ceci étant, comme l'a précisé Véronique Bonnefond, ce ne sont là que des débits bruts. Faisons attention aussi de bien prendre en compte tous les éléments, j'ai déjà eu là encore l'occasion de l'évoquer, c'est vrai que nous avons au début du précédent mandat, à la fin du mandat 2001-2008 et au début du précédent mandat 2008-2009, mobilisé des emprunts, pourquoi avons-nous mobilisé ces emprunts ? Tout simplement parce que la ville entre 2001-2008 avait beaucoup investi, où a-t-elle investi ? Je vais vous refaire la liste, le CREC, la bibliothèque, le centre des congrès, l'école de musique, la maison des associations, le parking du port, voilà autant d'investissements qui bien évidemment ont pesé sur le budget de la ville, et pour faire face à ces investissements la ville a mobilisé des emprunts. Ces emprunts, ces investissements, aujourd'hui, profitent à la ville de Dinan, et ils profiteront aux générations futures et ils participent au rayonnement et à l'attractivité de notre ville. Aujourd'hui, je le dis clairement, ces investissements nous ne pourrions pas les faire, parce que nous ne serions pas éligibles aux subventions européennes comme nous l'étions à l'époque, notamment pour la bibliothèque et le centre de congrès. Je rappelle, je l'ai déjà dit, que nous avons obtenu plus de 80% de subvention pour la bibliothèque et le centre de congrès, nous ne serions pas éligibles à des subventions du conseil

régional et du conseil général qui ont aussi réduit la toile pour la maison des associations, pour le parking du port ou pour les Halles. Nous avons pu grâce à ces subventions, grâce aux emprunts que nous avons réalisés, réaliser ces investissements. Maintenant, nous avons c'est vrai, et là je vous rejoins, nous avons pour mission, pour retrouver des capacités d'autofinancement, et ce sera le mandat qu'a reçu Véronique Bonnefond, et que mettra en œuvre Mme Lastennet qui nous rejoindra. Nous avons pour mission aujourd'hui, de baisser notre endettement, de trouver de nouvelles recettes, de mutualiser davantage avec la communauté de communes et avec les communes voisines et je dirais de baisser nos dépenses de fonctionnement, il n'y a pas de miracle, la solution elle est là. Je rejoins aussi ce qui a été dit, faisons attention de faire une relation entre la situation financière qui peut être celle des communes, des villes comme la nôtre, et la création de communes nouvelles, il n'y a pas forcément de relation de cause à effet, la création d'une commune nouvelle, le Grand Dinan, répond à d'autres objectifs, il y a bien évidemment l'acceptation d'une solution à la situation financière des collectivités territoriales aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle, un grand nombre de communes y compris sur le territoire, réfléchissent à la création de communes nouvelles, y compris sur le territoire de la communauté de communes. Mais ça répond à d'autres objectifs, en terme de restructuration territoriale, d'aménagement du territoire, de créer des communes qui aient le poids politique, stratégique suffisant, pour pouvoir peser demain, dans le débat public, tout simplement. Soyons très prudent dans l'utilisation de tous ces arguments que j'entends.

Merci, je vous propose que nous passions au vote, j'ai bien entendu qu'il y avait l'abstention du groupe de l'opposition. Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ? Des votes contre ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Affaire n°4

FINANCES – Budget annexe des parkings de l'hôtel de ville et du centre historique– Décision modificative N°2

Rapporteur : Mme Véronique BONNEFOND

Cette décision modificative procède à des ajustements de fin d'année sur les crédits ouverts au budget. Elle consiste à réaliser un virement des crédits du chapitre 23 au chapitre 21, pour un montant de 2 100€

Le détail figure sur les documents annexés au présent rapport.

*

* *

Suite à la réunion de la Commission des finances en date du 9 décembre 2014,
Il vous est proposé d'adopter la décision modificative ci-annexée.

*

* *

Le Conseil Municipal décide par **26 voix POUR** (M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME

RIO, MME BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir Mr le Maire), MME DESRAME (pouvoir Mr LAGREE), MME PATRY (pouvoir Mme GUILLEMOT), MME MASSART (pouvoir Mme CASSANY) **et 7 ABSTENTIONS** (M FORGET, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, Mme BRIEC-LAME, M GAUBERT (pouvoir M BERTIER), M GINGUENE (pouvoir MME MEUNIER)) d'adopter ces dispositions.

Mme Véronique Bonnefond lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Même vote que tout à l'heure ? Pas de changement. Cette affaire est adoptée.

Affaire n°5

OBJET/ PERSONNEL COMMUNAL – Régime indemnitaire.

Rapporteur : Mr le Maire

L'article 20 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 dispose que les fonctionnaires ont droit, après service fait, à une rémunération comprenant le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire.

Le régime indemnitaire regroupe des primes et des indemnités très diverses qui peuvent être regroupées ainsi :

- primes et indemnités ayant le caractère de remboursement de frais (déplacements par exemple) ;
- primes et indemnités compensant une sujétion de service particulière, des contraintes professionnelles (exemples : indemnité pour travaux dangereux, insalubres ou salissants, prime d'encadrement, astreintes...)
- primes et indemnités liées aux grades et dont l'objet est d'accroître la rémunération de l'agent, compte-tenu de critères tels que la valeur professionnelle de l'agent, de sa technicité, de ses responsabilités,....

Ce régime indemnitaire obéit aux règles suivantes :

- c'est le conseil municipal qui est seul compétent pour l'instituer.
Le décret n° 91-875 du 60 septembre 1991 indique que l'assemblée délibérante de la collectivité fixe la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables aux fonctionnaires de ses collectivités.
- ce régime indemnitaire ne peut pas être supérieur à celui dont bénéficient les fonctionnaires d'Etat d'un corps équivalent au cadre d'emploi concerné.
- aucune prime ou indemnité ne peut être attribuée aux personnels territoriaux en l'absence d'un texte l'instituant expressément.

- l'autorité territoriale, dans les limites des taux moyens, du crédit global et des modalités de répartition fixées par la délibération du conseil municipal, détermine le taux individuel applicable à chaque agent.

1- Primes et indemnités liées au grade

Pour la ville de Dinan, le régime indemnitaire a été institué par délibération du conseil Municipal en date du 6 mars 1992. D'autres délibérations (8 juin 1998, 11 septembre 2000, 5 juillet 2002, 27 juin 2003, 5 mars 2004) sont venues compléter le dispositif initial, notamment pour tenir compte de nouveaux textes.

Il s'agit aujourd'hui de préciser les conditions d'attribution de ce régime indemnitaire.

Les indemnités concernées pour la ville de Dinan sont :

- l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS),
- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS),
- l'indemnité d'administration et de technicité (IAT),
- l'indemnité d'exercice des missions de préfecture (IEMP),
- la prime de service et de rendement,
- l'indemnité spécifique de service (ISS),
- l'indemnité spéciale de fonctions,
- la prime de technicité forfaitaire,
- la prime de sujétions spéciales.

L'annexe n° 1 explicite ces primes par filière, catégorie et grades.

L'annexe n° 2 détaille par type d'indemnité les références des textes, les cadres d'emploi et grades auxquelles elles s'appliquent, le montant annuel de référence, le coefficient maximal de variation ainsi que le montant maximal annuel.

C'est le Maire qui détermine le taux individuel applicable à chaque agent, dans les limites des taux moyens applicables à chaque prime, et suivant les critères fixés par le Conseil Municipal.

Pour ces primes et indemnités, les critères d'attribution suivants pourraient être retenus :

- les compétences professionnelles et techniques ;
- l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs ;
- la manière de servir, le mérite, les qualités relationnelles ;
- l'assiduité ;
- les responsabilités assurées.
-

Des critères particuliers s'appliquent pour les primes suivantes :

- pour la prime de service et de rendement : notamment les responsabilités assurées, le niveau d'expertise, les sujétions du poste et la qualité des services rendus ;
- pour l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) : notamment la manière de servir.
-

La variation du montant des primes et indemnités attribuées à chaque agent par l'autorité territoriale résulterait donc de la prise en compte de ces critères après l'entretien annuel d'évaluation qui est mené par chaque agent avec son chef de service et qui aboutit à une notation ou à une appréciation écrite établie par le Maire.

Pour les agents dont l'appréciation générale faite par le Maire, résultant de l'entretien annuel d'évaluation, serait négative, il est proposé qu'une réfaction soit appliquée pour une durée de 3 mois, renouvelable.

Cette réfaction sera de 50€ pour les catégories C et modulée pour les catégories A et B, sans pouvoir être inférieure à 50€.

Cette réfaction s'appliquerait sur les primes suivantes :

- catégories B et C : IAT, IEMP
- catégories A et B : IFTS, IEMP, ISS, ISF.

La prise d'effet de cette réfaction serait le 1^{er} du mois qui suivra la date de la notification du compte rendu d'entretien à l'agent.

2) Heures supplémentaires

C'est le Conseil Municipal qui fixe la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation d'heures supplémentaires et ouvrent ainsi droit au versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), dans la limite de 25 heures par agent et par mois.

- Bénéficiaires : Tous les agents de catégories B et C.
- Les cadres d'emplois sont les suivants :
 - Filière administrative
 - Rédacteur
 - Adjoint administratif
 - Filière technique
 - Technicien

 - Agent de maîtrise

 - Adjoint technique

 - Filière sociale
 - Agent spécialisé des écoles maternelles
 - Filière culturelle
 - Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
 - Adjoint du patrimoine
 - Filière animation
 - Animateur
 - Adjoint d'animation

- Filière sécurité
 - Chef de service de police municipale
 - Agent de police municipale

- Modalités.

Les IHTS sont versées dans le cadre de la réalisation effective d'heures supplémentaires ne donnant pas lieu à un repos compensateur, effectuées à la demande de l'autorité territoriale dès qu'il y a dépassement des bornes horaires. L'indemnité est calculée en fonction du taux horaire de l'agent défini par la formule suivante :

$$\frac{\text{Traitement de base indiciaire annuelle} + \text{NBI annuelle}}{1820}$$

Le taux horaire est majoré de :

- 25% les 14 premières heures ;
- 27% les heures suivantes.

L'heure supplémentaire est à nouveau majorée de 100% pour les heures de nuit (22 h à 7 h) et de 2/3 pour les heures de dimanche et jours fériés.

A noter que la récupération doit être privilégiée au paiement des heures supplémentaires. Par ailleurs et en cas de circonstances exceptionnelles (intempéries, fêtes locales,...) le plafond réglementaire de 25 heures par mois pourra être dépassé.

3) L'indemnité d'astreinte

L'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile, ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de la collectivité.

Le Conseil Municipal avait prévu le versement de telles indemnités par délibération en date du 18 novembre 1980.

Il convient cependant de préciser les points suivants :

- cas dans lesquels il sera possible de recourir aux astreintes : verglas, neige, incendie, accident de la circulation, chutes d'arbres, surveillance des parkings souterrains
- les modalités de leur organisation
 - l'astreinte d'hiver va du 1^{er} décembre au 31 mars ; l'équipe d'astreinte se compose d'un encadrant et de deux équipes comprenant deux agents (dont un chauffeur).
 - toute l'année, l'équipe se compose d'un agent administratif et d'une personne du Centre Technique Municipal.
 - l'astreinte se déroule sur une semaine, du lundi 8 heures au lundi suivant 7 h 59.
- la liste des emplois concernés : attaché, rédacteur, ingénieur, technicien, agent de maîtrise, adjoint technique, adjoint administratif, chef de service de police municipale, brigadier.

- les montants de l'astreinte sont les suivants :

- Montants applicables aux agents de la filière technique

- Astreinte d'exploitation ou de sécurité :

- une semaine complète d'astreinte : 149,48€
 - une astreinte de nuit entre le lundi et le samedi ou la nuit suivant un jour de récupération : 10,05€
 - astreinte couvrant une journée de récupération : 34,85€
 - astreinte de week-end, du vendredi soir au lundi matin : 109,28€
 - astreinte le samedi : 34,85 €
 - astreinte le dimanche ou un jour férié : 43,38 €

- Astreinte de décision :

- Le montant est égal à la moitié des montants prévus pour l'astreinte d'exploitation ou de sécurité.

- Montants applicables aux agents des autres filières

Les montants de l'indemnité d'astreinte allouée à l'ensemble des agents (hormis ceux de la filière technique) sont les suivants :

- une semaine complète d'astreinte : 121,00€
 - astreinte du lundi matin au vendredi soir : 45,00€
 - astreinte d'un jour ou d'une nuit de week-end ou férié : 18,00€
 - astreinte d'une nuit d'une semaine : 10,00€
 - astreinte du vendredi soir au lundi matin : 76,00€

L'ensemble de ces dispositions a fait l'objet d'une large concertation avec les personnels, les représentants syndicaux, ainsi qu'au sein du comité technique paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 17 décembre 2013, du 10 juillet 2014 et du 2 décembre 2014 ;

Il vous est proposé :

- 1) d'adopter, telles qu'il est présenté ci-dessus, le régime indemnitaire lié au grade, les conditions d'attribution des primes et leur taux moyen applicables aux agents de la Commune ;

- 2) de préciser, pour ce régime indemnitaire, les points suivants :

- l'attribution du régime indemnitaire sera maintenue en cas d'arrêt de maladie, accident du travail ou maternité et de temps partiel thérapeutique ;

- les indemnités seront proratisées selon le temps de travail des agents (temps complet, temps non complet, temps partiel) dans les mêmes conditions que le traitement ;
 - la périodicité de versement des primes intervient au mois ;
 - conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place de nouvelles dispositions réglementaires, conserveraient le bénéfice, à titre individuel du maintien du montant dont ils bénéficiaient en application de dispositions réglementaires antérieures ;
 - les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire ;
 - ce régime indemnitaire bénéficie aux agents stagiaires, titulaires et aux agents non titulaires nommés sur des grades de la Fonction Publique Territoriale ;
 - les crédits nécessaires figureront au budget primitif de chaque année.
- 3) d'adopter les dispositions ci-dessus exposées, relatives aux heures supplémentaires, et indemnités d'astreinte.

*
* *

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter ces dispositions.

Mr le Maire lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose que nous passions au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Cette affaire est adoptée à l'unanimité.

Affaire n°6

MUTUELLES – Protection sociale complémentaire des agents

Rapporteur : Mr le Maire

Par délibération en date du 7 octobre 2014, le conseil municipal avait autorisé M. le Maire à lancer une consultation auprès d'assureurs pour la protection sociale complémentaire des agents de la ville de Dinan (prévoyance et complémentaire santé), ceci dans le cadre d'une convention de participation, les contrats actuels arrivant à échéance au 31 décembre 2014.

Je vous rappelle que le contrat *prévoyance* permet, aux agents qui y adhèrent, la couverture d'une perte de revenu résultant d'une incapacité temporaire de travail ou d'une invalidité permanente, ainsi que le versement d'un capital en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie.

Le contrat *complémentaire santé*, lui, a pour objet d'accorder un complément de participation aux régimes de base de la Sécurité Sociale en cas de frais médicaux, chirurgicaux et d'hospitalisation.

La Ville participe aux cotisations de ces deux contrats à hauteur d'environ 30%.

La consultation des organismes d'assurance et les cahiers des charges correspondants sont désormais strictement encadrés par un texte spécifique (décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011) et ne sont donc plus soumis au code des marchés publics.

Le cabinet *Protectas* nous assiste pour la procédure de consultation.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 25 septembre 2014, pour une publication au Bulletin Officiel des annonces de marchés publics (Boamp), au Journal officiel de l'Union Européenne (Joue), à l'Argus des Assurances et sur marchesonline.com (via l'Argus des Assurances). La date limite de réception des offres était fixée au 10 novembre 2014 à 12 heures.

La consultation comprenait deux lots :

- 1 : Convention de participation pour la *Prévoyance* des agents
- 2 : Convention de participation pour la *Complémentaire santé* des agents

Les conventions auront une durée de 6 ans (du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020), conformément aux dispositions du décret du 8 novembre 2011

Neufs plis ont été reçus. Ils ont été ouverts le 10 novembre 2014.

L'analyse des offres a été réalisée par le cabinet *Protectas*.

Lors de sa réunion du 2 décembre 2014, le Comité technique paritaire a donné un avis favorable aux conclusions de l'analyse, et a proposé de retenir :

- pour la convention de participation *Prévoyance* : la Mutuelle Nationale Territoriale.
Sont incluses la garantie de base (maintien de salaire) et les options "Invalidité" et " Perte de retraite consécutive à une invalidité permanente", pour un taux global de 2,57% de l'assiette de cotisation.
- pour la convention de participation pour la *Complémentaire Santé* : Argance, avec la Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT)

Les taux de cotisation, exprimés en pourcentage du plafond mensuel de la sécurité sociale, sont les suivants :

Agents en activité	tarif individuel	1,30%
	tarif pour 2 personnes	2,47%
	tarif famille	3,71%
Agents retraités	tarif individuel	1,82%
	tarif pour 2 personnes	3,46%
	tarif famille	5,19%

Lors de la réunion du Comité technique paritaire, il a également été décidé de proroger, pour les agents actifs, la participation de la Ville au contrat *Complémentaire Santé*, pour un montant unitaire équivalent à 30% de la cotisation.

Pour la *Prévoyance*, la participation financière de la Ville est légèrement augmentée, de manière à prendre en charge la moitié du surcoût revenant aux agents, par rapport à la situation actuelle. Elle passe donc à un montant unitaire équivalent à 33,67% de la cotisation.

*
* *

Vu de décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 2 décembre 2014 ;

Il vous est proposé :

- 1) d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de participation avec les prestataires présentés ci-dessus, pour les conditions financières indiquées ;

- 2) de fixer les montants de la participation financière de la ville à un montant unitaire individuel correspondant à 33,67% de la cotisation pour la *Prévoyance*, et à 30% de la cotisation pour la *Complémentaire Santé*, pour les agents actifs qui adhéreront à ces contrats, ainsi que pour leurs enfants, jusqu'à l'âge de 20 ans.

*
* *

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter ces dispositions.

Mr le Maire lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Ou des observations sur le renouvellement de ces contrats ? Non. Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé à l'unanimité.

Affaire n°7

POLITIQUE DE LA VILLE - Comité de pilotage

Rapporteur : Elisabeth CASSANY

Le 17 juin dernier, le ministère de la Ville a inscrit une partie du quartier de la Fontaine des Eaux à Dinan comme quartier prioritaire.

Un contrat de ville doit être conclu entre l'Etat, Dinan Communauté et la ville de Dinan pour la fin juin 2015.

Il sera élaboré par un comité de pilotage et un comité technique, suivant une démarche participative qui devra associer étroitement les habitants du quartier. De nombreux partenaires devront être mobilisés et impliqués dans le dispositif.

Le comité de pilotage a pour fonction de piloter, valider et assurer le suivi et l'évaluation du contrat de ville. Il définit les enjeux territoriaux et les orientations stratégiques à retenir.

Présidé par le Maire, il est constitué d'élus et de responsables de divers organismes publics, administrations et associations.

Le comité technique, lui, a pour rôle de préparer les décisions du comité de pilotage et en assurer le suivi. Il organise des groupes de travail amenés à travailler sur les trois thèmes suivants :

- la cohésion sociale ;
- la cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- le développement économique et l'emploi.

*

* *

Il vous est ainsi proposé :

- 1) de constituer le comité de pilotage, tel qu'il figure en annexe du présent rapport, le Maire en assurant la présidence ;
- 2) de désigner 5 conseillers municipaux (4 de la majorité et 1 de l'opposition) pour faire partie du comité de pilotage.

*

* *

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter ces dispositions et désigne comme représentants du Conseil Municipal au Comité de pilotage : Mme CASSANY, Mme BALAY, Mme MIEL-GIRESSE, M BOBIGEAT, Mme MISSIR.

**VILLE DE DINAN- CONTRAT DE VILLE
COMITE DE PILOTAGE**

Le Maire de la ville de Dinan, président
Le Président de Dinan Communauté
Le Sous-Préfet de Dinan
5 conseillers municipaux de Dinan
1 représentant du Conseil régional
1 représentant du Conseil général
Dinan Habitat
La direction départementale de la cohésion sociale
Les services de l'éducation nationale
L'agence régionale de santé
Pôle emploi
La Caisse d'allocations familiales
Les services de la ville de Dinan
Les services de Dinan Communauté
La Mission Locale
Deux représentants des habitants

Mme Elisabeth Cassany lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Je vous propose une toute petite modification sur la délibération, c'est de porter le nombre de conseillers municipaux à 5. Je vous explique pourquoi, tout simplement parce que compte tenu des enjeux précisés par la politique de la ville, il nous faut mettre dans un comité de pilotage, la liste que nous proposons, Mme Cassany puisqu'elle en charge de ce dossier, Mme Balay puisque les affaires scolaires sont concernées, l'école de la Ruche se trouvant dans le quartier, Mme Miel-Giresse comme adjointe à l'urbanisme, puisqu'il y a un enjeu urbain, Mr Bobigeat puisqu'il y a un enjeu économique. Il vous appartiendra de désigner un élu vous représentant, et il faudrait ajouter dans le comité de pilotage, deux représentants des habitants.

Madame Stéphanie Missir

Mr le Maire, vous aviez indiqué au conseil municipal d'octobre, que vous alliez lancer les travaux concernant le quartier prioritaire. Nous en avons pris bonne note à l'époque, et nous attendions aussi d'être associés à cette construction, ça n'a pas été le cas jusqu'à présent. Vous avez réuni mis octobre des élus de la majorité ainsi que des représentants d'associations afin de leur expliciter ce projet, nous n'avons pas été associés à cette représentation. Pour une démarche qui doit être participative et associer étroitement les habitants du quartier ainsi que le tissu associatif, vous n'avez même pas associé votre opposition. Nous n'avons eu vent de ce projet dans aucune des commissions auxquelles nous participons. Nous sommes donc extrêmement satisfaits aujourd'hui de cette proposition, pour ce

comité de pilotage, auquel nous avons compris, que vous souhaitez que nous y participions. Nous avons cependant des questions à vous poser en amont, pour le conseil citoyen qui va être mis en place. Quel rôle a le comité de pilotage avec ce conseil des citoyens ? Quelle articulation avec la communauté de communes ? Un peu de clarté sur ce dossier nous permettrait de mieux se mettre en phase avec la compétence qui est nécessaire.

Madame Anne-Sophie Guillemot

Moi je m'étonne que la Mission Locale ne fasse pas partie du comité de pilotage. Il est vrai qu'elle peut faire partie du comité technique, mais la Mission Locale nous a présenté au mois de juin, « la garantie jeune », c'est une sorte de contrat d'insertion qui concerne tous les jeunes, sans emploi, sans formation et en grande précarité, et cette garantie jeune fait partie du dispositif de la politique de la ville, donc je me pose la question de la pertinence de l'intervention de la Mission Locale, directement dans le comité de pilotage, sachant qu'elle interviendra dans le comité technique. Je me posais cette question. Pour la garantie jeune, il y avait dix territoires en 2013 qui étaient éligibles, il va y avoir dix territoires en janvier 2015, on espère y être éligible au mois d'avril 2015 et sur l'année 2015, il y aura à peu près 61 territoires, à la fin de l'année qui y seront éligibles. Je me dis qu'il y aura une pertinence là-dessus et qu'il faudra vérifier avec le technicien et la Mission Locale mais je voulais en faire part ce soir.

Monsieur le Maire

Oui, tout à fait la Mission Locale peut faire partie du comité de pilotage. On pourra évoquer le Centre social, qui intervient sur le quartier et qui est financé, je vous le rappelle à hauteur de 50% par la ville et par la caisse d'allocations familiales, la caisse d'allocations familiales est déjà dans le comité de pilotage. Je pense que le Centre social a davantage sa place dans le comité technique.

Madame Elisabeth Cassany

Par rapport à Mme Missir, je pense que ce qui vous été dit est faux. On n'a jamais réuni la majorité etc. L'unique réunion que nous avons fait, c'était au mois de juillet, à la mairie, on ne pouvait pas faire autrement pour la bonne raison que le quartier prioritaire n'était pas défini. Nous avons travaillé tout l'été pour définir le quartier, puisqu'il y avait un bout qui avait été oublié, les écoles, nous avons travaillé avec le département tout l'été pour redéfinir le quartier. Nous avons eu le périmètre définitif au mois d'octobre, donc ce n'est pas possible que l'on ait fait des réunions, ça c'est pour vos informations qui ne sont pas bonnes du tout. Ensuite, bien sûr que l'on souhaite que vous soyez dans le comité de pilotage, vous avez parlé de comité de citoyens, il fallait que le comité de pilotage soit mit en route avant de faire intervenir les citoyens, il faut expliquer avant. On a prévu des réunions publiques, j'ai appris, on a fait des formations, on apprend à force de travailler. Je suis prête, un après-midi si vous avez le temps, à vous expliquer le fonctionnement. Là je ne suis pas d'accord, il n'y a aucune réunion qui a eu lieu.

Monsieur le Maire

Merci Elisabeth Cassany, je souscris bien évidemment à ce qui vient d'être dit. Mme Missir crie avant d'avoir mal. Qu'est-ce qui s'est passé précédemment ? Tout simplement l'objectif était de définir les limites de quartier prioritaire. Il y a eu des réunions techniques entre les services de la ville, et les élus de la majorité, entre le Maire et Mme Cassany, et les services de l'Etat pour définir les limites du quartier prioritaire. C'est précisément le rôle du comité de pilotage auquel nous vous invitons à faire parti, qui a pour mission de définir le contenu de la politique de la ville, et qui aura pour tâche de préciser le contenu du contrat de ville qui sera signé au mois de juin prochain par le Maire, le Président de Dinan Communauté et le Préfet, c'est la mission du comité de pilotage. Jusqu'à présent deux

réunions ont eu lieu, une en Préfecture à laquelle le Maire était invité par le Préfet et une ici, une réunion entre les services de l'Etat et les services municipaux, dont le seul but était de définir, d'arrêter le contour du quartier prioritaire. Maintenant, le contenu, c'est de la responsabilité du comité de pilotage et ce comité de pilotage va mettre en œuvre la politique de la ville telle qu'elle a été précisée par les différents textes, et notamment, le comité aura pour tâche de mettre en place le comité citoyen, puisque c'est une obligation dans le cadre de la politique de la ville, qui aura pour mission, avec le comité technique et le comité de pilotage, de nourrir, d'enrichir, de travailler sur le contrat de ville que nous aurons à valider lors d'un conseil municipal au mois de mai/juin prochain. Voilà comment ça va se passer. Je vous invite à désigner quelqu'un pour le comité de pilotage.

Madame Elisabeth Cassany

Vous avez tous eu le document ? Vous allez sur internet et vous verrez que l'on se réfère vraiment à la loi.

Monsieur Bruno Bertier

Nous n'avons pas eu le document. Nous proposons Stéphanie Missir de notre groupe à participer à ce comité de pilotage.

Monsieur le Maire

Très bien, merci. Donc il vous est proposé afin de constituer le comité de pilotage, de désigner 5 conseillers municipaux : Elisabeth Cassany, Brigitte Balay, Odile Miel-Giresse, Olivier Bobigeat et Stéphanie Missir, pour faire partie du comité de pilotage, auquel appartiendront deux représentants des habitants, un représentant du Conseil Régional, un représentant du Conseil Général, Dinan Habitat, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les services de l'Education Nationale, l'Agence Régionale de Santé, Pôle Emploi, la Mission Locale, la Caisse d'Allocation familiale, les services municipaux de la ville de Dinan et les services de Dinan Communauté.

Madame Camille Meunier

Dans les conseillers municipaux que vous venez de donner, je n'ai pas entendu Mme Bourgault-Lebranchu.

Monsieur le Maire

Exact. C'est-à-dire que le problème est, que je ne veux pas prendre tous les sièges.

Madame Camille meunier

Ah non, mais elle nous a proposé d'avoir une réunion de la commission de l'action sociale en janvier ou février. On pourrait effectivement échanger de cette thématique là, c'est comme cela que ça nous a été présenté, je trouve ça dommage que l'Adjointe aux affaires sociales ni participe pas. Après vous faites ce que vous voulez.

Monsieur le Maire

Je ne vois aucun inconvénient à ce que l'on rajoute un siège. Si vous en êtes d'accord.

Monsieur Bruno Bertier

Alors on va vous demander la proportionnelle, d'avoir un deuxième siège pour nous.

Monsieur le Maire

Ah non, pour avoir la proportionnelle, il faudrait que l'on soit neuf. Je veux bien que l'on monte jusqu'à neuf et vous en donner deux, mais bon... Pour Mme Bourgault-Lebranchu, ce n'est pas illogique non plus, puisque Mme Cassany est membre de la commission de l'action sociale et rattachée à Mme Bourgault-Lebranchu, elles travaillent ensemble. Si vous souhaitez que l'on mette Mme Bourgault-Lebranchu, il n'y a pas de problème.

Monsieur Bruno Bertier

C'est une question interne à votre majorité, simplement, si vous rajoutez des sièges et des sièges, moi je veux bien, on parlera tout à l'heure des conseillers délégués. On demandera un deuxième poste bien évidemment.

Monsieur le Maire

On appliquera la proportionnelle.

Madame Elisabeth Cassany

Travaillant très proche avec Mme Lebranchu, on pourrait aborder le sujet lors de la commission de l'action sociale qui est prévue, à ce moment là, on pourrait se donner un temps et parler pour les gens de la commission du quartier prioritaire.

Monsieur le Maire

Très bien, je vous propose que nous en restions à la proposition qui vient d'être faite : Elisabeth Cassany, Brigitte Balay, Odile Miel-Giresse, Olivier Bobigeat et Stéphanie Missir. Pas d'observation ? Je vous remercie. L'affaire est adoptée.

Affaire n°8

CONSEIL DES SAGES- Création

Rapporteur : Françoise DESPRES

Considérant d'une part, la volonté de la municipalité de développer au plan communal la pratique de la démocratie participative et la concertation avec les Dinannais, et d'autre part, son souhait de s'appuyer sur l'expérience et la disponibilité des aînés de la commune ;

Vu l'article 36 du règlement intérieur du conseil municipal relatif à la mise en place de comités consultatifs, adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 7 octobre 2014 ;

Vu l'article L 2143-2 du Code des collectivités territoriales sur les comités consultatifs ;

Vu la charte des Conseils de Sages dite de Neufchateau adoptée en son Assemblée générale, le 8 octobre 2010,

Il vous est proposé :

Article 1 : Création

Il est créé un conseil citoyen des aînés sous la dénomination « Conseil des Sages de Dinan ». Aucune association ni aucun autre groupement ne pourront se prévaloir de ce titre sur le territoire de la commune.

Ce conseil, politiquement neutre, a vocation à être une instance de réflexion, de proposition et d'aide à la décision pour la municipalité. Comme toute instance consultative, il n'est pas un organe de décision. C'est le lieu d'expression d'un échantillon de la population qui aime sa ville et qui, dégagé des contraintes de la vie dite «active», dispose du temps et de la liberté de pensée lui permettant de se consacrer aux intérêts de la cité. Ce comité travaille en transparence envers le Maire.

Article 2 : Statut

Le conseil des sages est assimilé à un comité consultatif.

Le conseil des sages est composé exclusivement de membres n'appartenant pas au conseil municipal. Il est toutefois placé sous la responsabilité du maire et de l'élus référent.

Par ailleurs, son fonctionnement obéit aux principes définis dans la charte nationale des Conseils des Sages.

Article 3 : Missions

Les membres du Conseil des Sages ont vocation de s'intéresser au bien commun et ne visent pas à défendre les seuls intérêts particuliers des retraités et des personnes âgées.

Dans ce cadre, ses missions sont principalement de :

- donner son avis sur des dossiers et projets soumis par la municipalité ou sur des questions d'intérêt général,
- conduire à son initiative, avec l'accord du maire, des études sur des sujets intéressant la vie de la commune et touchant aux domaines les plus variés,
- avoir une écoute vigilante sur le ressenti et les préoccupations de la population et les faire remonter aux élus,
- assurer une veille sur le territoire communal pour repérer d'éventuels problèmes et suggérer des pistes d'amélioration,
- contribuer à la conception et/ou la mise en œuvre d'outils de communication, de projets ou de manifestations d'initiative municipale ou inter-associative.

Article 4 : Conditions de candidature

La candidature au conseil des sages est ouverte à toute personne, animée d'une véritable volonté participative, contribuable sur le territoire de la commune, n'exerçant pas ou plus d'activité professionnelle permanente et âgée d'au moins 55 ans.

Article 5 : Modalités de sélection

Un engagement personnel fort, impliquant une participation constructive, étant attendu des candidats, la sélection des membres du conseil des sages s'effectue sur le principe de la cooptation. Elle résulte d'une proposition du bureau municipal, sur la base des critères suivants :

- être contribuable de la commune,
- la motivation personnelle des candidats,
- la recherche de la parité homme/femme,
- la répartition des classes d'âge,
- la représentation de l'ensemble du territoire,
- la diversité socio-professionnelle.

La liste des candidats retenus, dont le nombre ne peut excéder 33 personnes, est validée par le conseil municipal. Il peut être complété en cours de mandat.

Article 6 : Durée du mandat

Au vu de cette liste, les membres du conseil des sages sont désignés par le maire pour la durée du mandat municipal en cours.

Article 7 : Obligations des membres du conseil des sages

Les membres du conseil des sages apportent leur expérience et leurs connaissances acquises au cours de leur vie en les mettant au service de la communauté dans son ensemble. Ils s'interdisent donc toute prise de position qui ne serait pas motivée par l'intérêt commun des habitants de la cité. Ils s'engagent à travailler dans le plus grand respect des libertés fondamentales de pensée et d'opinion et proscrivent tout prosélytisme philosophique, religieux et politique ainsi que tout préjugé racial ou basé sur l'âge, le sexe ou la différence. Ils sont par ailleurs tenus à un devoir de réserve. A ce titre, toute communication externe du conseil des sages sur ses travaux doit faire l'objet d'un accord préalable du maire ou de son représentant. Enfin, être membre du conseil des sages n'implique aucun avantage financier, ni privilège de quelque nature que ce soit.

Article 8 : Engagements de la municipalité

La municipalité s'engage à permettre au conseil des sages de fonctionner de manière autonome. A cet effet, elle lui garantit, au sein de l'instance même, une liberté de pensée et de parole.

La municipalité prend par ailleurs l'engagement de donner au conseil des sages les moyens de fonctionner normalement : d'abord des moyens matériels, essentiellement limités à la mise à disposition de salles de réunion, d'outils de projection et de moyens de reprographie, du secrétariat de la Mairie ; ensuite, des facilités d'accès à l'information auprès des élus et des services municipaux.

La municipalité enfin garantit au conseil des sages d'avoir un interlocuteur permanent au sein du conseil municipal, en la personne de l' élu élu référent.

Article 9 : Règlement intérieur du conseil des sages

Les modalités de fonctionnement du conseil des sages sont régies par un règlement intérieur, élaboré par ses membres et approuvé par le conseil municipal.

Ce règlement intérieur doit à minima préciser les obligations des membres du conseil des sages ainsi que l'organisation interne de cette instance, notamment le mode de désignation de ses animateurs, la fréquence de ses réunions, ses modalités de saisine, ses échanges d'informations avec la municipalité.

Article 10 : Saisine du conseil des sages

Dans le cas où la municipalité souhaite consulter le conseil des sages sur un dossier spécifique, le maire, ou son représentant, spécifiera dans une lettre de mission les thèmes et les questions sur lesquelles il sollicite son avis.

Lorsque le conseil des sages s'autosaisit de sujets de réflexion et d'études, le maire ou l'élu référent doit alors à minima en être informé préalablement par l'envoi d'une note synthétique précisant le champ et les modalités envisagés pour cette étude.

Article 11 : Accès du conseil des sages à l'information

Pour fonctionner efficacement, le conseil des sages a besoin de disposer de toutes les informations nécessaires à la compréhension d'un dossier. A cet effet, il est autorisé à s'adresser aux élus, à des experts, à des responsables institutionnels ou associatifs.

Le maire et l'élu référent sont des invités permanents à ses réunions : leur présence est laissée à leur appréciation en fonction des points inscrits à l'ordre du jour et de leur disponibilité.

Article 12 : Compte-rendu de l'activité du conseil des sages

Chaque réunion donne lieu à l'élaboration d'un compte-rendu écrit. Celui-ci est transmis à tous les membres du conseil des sages, au maire et à l'élu référent, à charge pour ces deux derniers d'en retranscrire le contenu au conseil municipal. Toutefois, pour éviter d'éventuelles erreurs de compréhension ou d'interprétation sur des projets de la municipalité, ce compte-rendu est soumis à la validation du maire, préalablement à sa diffusion. En tout état de cause, ces comptes-rendus n'ont pas vocation à être diffusés en externe.

Par ailleurs, le Conseil des Sages élabore un rapport d'activité annuel. Celui-ci est remis au maire et donne lieu, en début d'année, à une présentation en conseil municipal.

*

* *

Le Conseil Municipal décide par **26 voix POUR** (M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME RIO, MME BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir Mr le Maire), MME DESRAME (pouvoir Mr LAGREE), MME PATRY (pouvoir Mme GUILLEMOT), MME MASSART (pouvoir Mme CASSANY)) **et 7 CONTRE**

(M FORGET, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, Mme BRIEC-LAME, M GAUBERT (pouvoir M BERTIER), M GINGUENE (pouvoir MME MEUNIER)) d'adopter ces dispositions.

Mme Françoise Després lit l'affaire.

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Merci Mr le Maire, chers collègues. Donc effectivement quelques questions soulevées à la lecture de ce projet de délibération pour le conseil des sages. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir l'intention d'intégrer la démocratie participative au fonctionnement de notre municipalité. Quelques questions par rapport au cadre, je vais le reprendre dans l'ordre, l'article 4 de ce projet de candidature, l'âge minimum ne peut être inférieur à 55 ans, mais pourquoi ne pas ouvrir la candidature aux contribuables dinannais encore en activité ? Si cette possibilité est ouverte, peut être que ce sera plus représentatif de la population dinannaise. Pour les modalités de sélection notifiées dans l'article 5, seuls les membres du bureau municipal peuvent proposer des candidatures, comment sera fait cet appel à la candidature ? S'il y a plus de 33 candidats comment se déroulent les sélections ? Est-ce qu'il y a un vote dans quel cadre il sera organisé ? Je poursuis avec l'article 6, le pouvoir final de désignation octroyé au Maire, si ce conseil des sages est rattaché au conseil municipal, il va de soi que la désignation des membres soit également du ressort des conseillers, sinon c'est un conseil consultatif personnel, nous avons pas à débattre de cette création ici même. Il y a également à souligner dans l'article 8, je cite : « La municipalité s'engage à permettre au conseil des sages de fonctionner de manière autonome. A cet effet, elle lui garantit, au sein de l'instance même, une liberté de pensée et de parole.

La municipalité prend par ailleurs l'engagement de donner au conseil des sages les moyens de fonctionner normalement : d'abord des moyens matériels, essentiellement limités à la mise à disposition de salles de réunion, d'outils de projection et de moyens de reprographie, du secrétariat de la Mairie ; ensuite, des facilités d'accès à l'information auprès des élus et des services municipaux. », les moyens dont la minorité ne bénéficie pas toujours, comment seront éprouvés ces frais et comment seront-ils intégrés au budget ?

Monsieur le Maire

Vous pouvez vous réunir dans la salle du conseil municipal.

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Oui, mais je reprends la liste des moyens octroyés bien sûr. Quand à la saisine du conseil stipulée dans l'article 10, est-ce seulement sur décision du Maire ou du conseil municipal ? Est-ce qu'on pourrait autoriser cette saisine avec un nombre minimum de conseillers, d'une commission voire d'un groupe de travail ? Peut-être cadrer un petit peu tout ça. Ce sont des questions que l'on se posait par rapport à ce projet.

Monsieur Didier Déru

M. le Maire, j'ai juste une question pratique, l'article 10 « saisine du conseil des sages », il vous autorise à consulter le conseil des sages, quelle serait la première mission, première réflexion que vous soumettriez ? J'ai un peu de mal, démocratie participative, j'adhère, je comprends, mais à la dernière mandature, je crois que la saisine par les citoyens, de mettre une question à l'ordre du jour du conseil municipal, nous avons eu une question. C'est bien, ça revient systématiquement en boucle, à chaque campagne municipale, par ailleurs, j'aimerais savoir exactement ce qui va pouvoir se faire dans ce

conseil des sages, quels vont être les débats et les sujets de réflexion. Il n'est pas mis en œuvre, mais si toute fois, il y avait des idées.

Madame Françoise Després

C'est vrai, que l'on a réfléchi à la question de l'âge minimum de 55 ans. Effectivement, pour un conseil des sages c'est 55 ans et plus, pour les retraités, l'intérêt de cette démarche, c'est que l'on a à faire à des personnes qui ne sont plus avec des intérêts spécifiques en ligne directe par rapport à différents sujets. Ce qui nous paraissait aussi intéressant, le hasard fait bien les choses, mais nous avons eu la présentation du contrat ville, on sait déjà que sur l'Agenda 21, le contrat ville, il y aura déjà des conseils de citoyens, avec un public, pour des concertations, on trouvait intéressant de garder quelque chose qui soit bien différent et qui soit vraiment su un regard, « le conseil des sages » qui permet d'avoir un regard plus sage, sur quelque chose qui est beaucoup plus neutre dans l'approche, parce qu'effectivement les conseils de citoyens auront déjà cette moralité. C'est pour cela qu'on a choisi de faire un conseil des sages. Par rapport aux autres questions, effectivement on n'est pas allé trop loin dans les détails, puisqu'il était aussi important qu'il puisse y avoir de l'échange, dans la mesure où il faut déjà voire s'il y aura des candidats et en nombre, sachant que l'on n'excède pas 33 personnes, mais ceci dit, il nous semblait intéressant de voire quel type de population allait postuler et en fonction des profils de candidature, ce sera intéressant de ce concerter avec un groupe pour étudier les candidatures, sachant que nous sommes sur une concertation, ce n'est pas une instance politique.

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Petit éclaircissement, ce sera un groupe de personnes désignées qui prendrait en compte les candidatures ?

Madame Françoise Després

Oui, c'est évident que si nous avons un grand nombre de candidatures, on aura intérêt à créer u n groupe de réflexions pour regarder les candidatures et que cela revienne en échange au niveau du conseil municipal.

Monsieur le Maire

C'est ce qui est prévu. Il y a d'autres questions ?

Madame Anne-Cécile Briec-lamé

Qui a le pouvoir de désignation final ?

Monsieur le Maire

C'est le conseil municipal.

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Je ne sais pas, dans votre projet, il est stipulé que le pouvoir final de désignation est celui du Maire.

Monsieur le Maire

Sur proposition du Maire, c'est moi qui vous ferais la proposition de désigner les membres. Faites nous confiance.

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Permettez-moi de mettre un point d'interrogation.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas une instance politique, donc faites nous confiance, et vous verrez dans les propositions qui seront faites au conseil municipal, des gens qui ne partageront pas forcément les orientations et les idées politiques du Maire. Faites nous confiance, je vous rejoins. Encore heureux. Ce n'est pas une instance politique, c'est une instance consultative. Il faut bien trouver un mode de consultation, nous nous sommes inspirés de ce qui se fait ailleurs. On ne va pas organiser des élections sur le territoire communal, c'est compliqué à organiser et ça coûte un peu cher. S'il y a plus de candidats que de postes à pourvoir et bien ce qui peut se faire, sur la base de motivation des candidats, puisqu'il faut être aussi motivé pour pouvoir faire partie du conseil des sages. Au regard de la motivation des candidats, on peut très bien l'imaginer, c'est ce qui se fait dans certaines villes, à Auray par exemple, le conseil municipal vote, que nous votions sur une liste de candidats et que ce soit, le conseil municipal qui choisisse les 33 membres du conseil des sages, après éventuellement les avoirs entendus, on peut leur demander de venir se présenter et nous voterons sur les candidatures des uns et des autres. Autres possibilités, c'est ce qui se fait dans d'autres communes, c'est le tirage au sort. Maintenant la question qu'il va falloir se poser, c'est aurons-nous plus de 33 candidats ? Pas certainement, moi j'invite d'abord les dinannais qui sont intéressés à faire acte de candidature, à montrer leur motivation pour participer aux travaux du conseil des sages. Je suis personnellement attaché à la démocratie participative, vous ne pouvez pas me faire le procès maintenant de vouloir mettre en place un organisme qui répond aux préoccupations qui je le sais sont aussi les vôtres. Faisons en sorte collectivement que ce conseil des sages permet à un plus grand nombre de dinannais de participer à la vie municipale, faisons en sorte que ce conseil des sages fonctionne et qu'il ait de réelles missions. C'est quoi un conseil des sages ? C'est le fonctionnement d'un conseil économique et social. Je ne souhaite pas en faire un organisme prétexte, mais au contraire l'inviter à s'emparer de sujets stratégiques pour la ville de Dinan, il peut évoquer le sujet du Grand Dinan, s'emparer de ce sujet, faire des préconisations, des recommandations, nous faire partager sa vision des choses. L'aménagement du quartier de la gare, ce sont des sujets dont le conseil des sages peut s'emparer et d'autres sujets, il mettra des avis et de ses avis, nous nous en emparerons, nous les suivrons ou nous ne les suivrons pas, car la décision finale appartient bien au conseil municipal et seulement au conseil municipal. Prenons le temps de l'expérimentation aussi, laissons ce conseil des sages se mettre en place.

Monsieur Bruno Bertier

Oui M.le Maire, l'idée du conseil des sages est une bonne idée.

Monsieur le Maire

Merci.

Monsieur Bruno Bertier

Maintenant quelle est la règle pour faire fonctionner ce conseil des sages ? Très franchement, en venant à ce conseil, nous pensions avoir des réponses un peu plus claires à nos questions. On rejoint aussi les questions de M. Déru, on s'aperçoit qu'au sein même de votre majorité, vous avez des questions sur les fonctionnements de ce projet.

Monsieur le Maire

Vous n'avez pas compris M. Déru, ce n'est pas du tout ce qu'il a voulu dire, c'est ce qu'il dit d'ailleurs.

Monsieur Bruno Bertier

Première question, comment allez-vous aller à la rencontre des dinannais pour leur proposer d'entre dans ce conseil des sages, quel va être le mode ? Est-ce que vous allez contacter la presse ? Est-ce que c'est ce soir la tribune du conseil municipal ? Et point barre. Est-ce que c'est un tirage spécial de Dinan infos ? Sous quelle forme allez-vous demander aux dinannais, avec les critères que vous nous avez proposé, plus de 55 ans pour qu'ils puissent rentrer dans ce conseil des sages ? Comment allez-vous leur expliquer quelles seront leurs missions ? Je voudrais déjà savoir comment vous allez le présenter aux dinannais. Moi je sens le truc, d'anciens élus qui n'ont plus de strapontins et que l'on invente l'outil qui va bien avec. Disons le ouvertement, il va y avoir un casting.

Monsieur Michel Forget

Je n'ai rien contre le conseil des sages, mais je pense que pour Dinan, ce n'est pas forcément une bonne idée. Pourquoi ? Parce que les enjeux à Dinan, c'est les enjeux de démocratie participative, Anne-Cécile l'a dit. Je pense quand dans les villes où il y a des conseils des sages qui ont été mis en place, il y a déjà une vie démocratique, il y a une démocratie participative, il y a des conseils de quartier, effectivement le conseil des sages dans les villes dynamiques et autres qui ont déjà cette culture là, c'est un plus, parce que ça permet de prendre du recul, etc. La question à Dinan, on l'a dit tout à l'heure dans le cadre du débat sur le PLU, le problème, c'est la démographie, la population est déjà vieillissante, la question aujourd'hui à Dinan, je sais bien que les retraités, moi je suis retraité depuis peu, on sait bien que l'on est plus disponible, c'est déjà des retraités qui sont partout, dans les associations, etc. L'enjeu pour Dinan, ce n'est pas de faire participer les retraités à la vie municipale, c'est de faire participer les actifs, les jeunes, etc. Si vous nous présentiez ce conseil des sages, mais dans un ensemble de commissions extramunicipales, pas besoin de conseil de sages pour certains dossiers. Si le conseil des sages faisait partie et s'inscrivait dans un ensemble qui nous était présenté de conseils de quartier, etc. On pourrait effectivement dire que oui, il y a une architecture, mais je pense en terme d'affichage, déjà on entend déjà à Dinan « c'est une belle ville, mais c'est une ville de vieux », donc conseil de vieux. Je regrette vraiment que vous ne preniez pas ça, par la base, les quartiers, les habitants, des conseils, etc. Et qu'éventuellement, il y ait cette instance du conseil des sages, pourquoi pas, mais moi en tout cas, je suis surpris, qu'une des premières initiatives, de commissions un peu extra. Se fasse en direction de gens de plus de 55ans, je suis vraiment étonné.

Monsieur le Maire

D'abord, je vous rappelle que ce n'est pas la première commission extramunicipale, il y a un groupe de travail commerce qui est ouvert aux représentants au commerce, et qu'il n'y a pas des gens de plus de 55 ans dans ce groupe de travail. Je vous rappelle qu'il y a un groupe de travail sur le port, M. Forget, vous en faites partie et que ce groupe de travail n'est pas ouvert à des gens de plus de 55 ans, donc je dirais qu'il existe déjà, nous avons mis en place depuis notre élection un certain nombre de groupes de travail extramunicipaux qui cherchent à faire participer les dinannais à la vie de leur cité.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Donc en fait, votre recette c'est bien mais on s'y prend mal. A travers ce document, je constate que l'idée est bonne, que l'on est en train de fabriquer quelque chose qui ne pourra de toute manière que rendre service. A priori, ce que l'on recherche c'est du recul, ce que l'on veut, je pense avoir raison, c'est avoir un peu de hauteur de vue, un coup d'œil différent sur des choses que l'on n'a pas encore saisies. Chercher le dialogue, savoir échanger avec des gens qui peuvent être des grands-pères ou je ne sais pas nos parents, c'est important d'avoir des gens qui ont d'autres activités que les nôtres. Vous parlez d'associations, vous avez raison, le monde associatif est très occupé par les retraités, mais c'est là qu'il faut aller chercher ce que l'on a comme billes à Dinan, c'est ces gens là qu'il faut rassembler, ce n'est pas forcément que des anciens élus. Ecoutez c'est marqué dans le texte en tout cas. Ce que l'on cherche aussi, c'est de l'expérience certainement.

Monsieur le Maire

Nous proposerons à M. Godin, d'être Président du conseil des sages. Si Michel Godin veut faire parti du conseil des sages, il est le bienvenu. Clairement j'ai toujours apprécié de travailler avec lui et s'il veut nous apporter son expérience au sein du conseil des sages, il est le bienvenu.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Je crois que l'initiative est excellente, alors avant de rentrer dans le détail, attendez de voir comment ça se passe, et présentez vos candidats.

Monsieur Bruno Bertier

Ce n'est pas l'objet.

Monsieur Nicolas Le Borgne

L'objet c'est de trouver des gens qui ont envie d'apporter quelque chose, par un coup d'œil, par des réunions.

Monsieur le Maire

C'est ce que je n'arrête pas de dire.

Monsieur Charles Pasino

Il me semblait tout bêtement que le nom « conseil des sages » disait ce qu'il voulait dire, il n'y a pas besoin de faire de longs discours, c'est un conseil des sages, c'est un conseil avec des gens qui ont de l'expérience, y compris celle de M. Forget qui est à la retraite, il va pouvoir avoir plus d'expérience que quelqu'un qui est en maternelle.

Monsieur le Maire

Il est conseiller municipal, donc il ne peut pas en faire partie.

Monsieur Charles Pasino

Ah dommage.

Monsieur Maxime Sachet

Je me permets juste de rajouter à la liste des groupes de travail, il y a le groupe de travail jeunesse également.

Monsieur le Maire

On pourrait aussi rajouter le conseil municipal des jeunes. Alors arrêter de nous faire un procès. J'ajoute que je ne comprends pas, les retraités n'ont pas le droit à la parole ?

Madame Anne-Sophie Guillemot

Effectivement, je voulais évoquer le conseil municipal des jeunes, il a à peu près dix ans d'existence sur plusieurs mandats, maintenant on doit être à douze ans. Là aussi, c'est donner la parole aux jeunes, à une partie de dinannais. Ce qui m'amuse beaucoup avec la gauche, c'est que vous avez des thèmes réservés, l'environnement c'est votre bébé, la jeunesse c'est votre bébé, la démocratie participative c'est votre bébé, nous, on ne sait pas faire. Vous vous avez le génie moral, le génie de l'entraide, vous profitez de cette tribune pour vous indigner, mais vous ne proposez absolument rien.

Madame Brigitte Balay

Je crois qu'il y a un souci quand même, vous parlez de 55 ans, ce ne sont que des retraités, je suis désolée, on n'est pas tous en retraite à 55 ans.

Monsieur Yannick Hellio

Ce que je voulais rajouter au débat. C'est que c'est vraiment le sujet qui ne devait pas faire débat. Je suis désolé M. Bertier de constater encore ce soir que vous aimez porter le fer sur des sujets qui ne sont pas essentiels, mais qui vont faire la une des journaux demain et là vous serez content et c'est vraiment dommage. Par contre, je rejoindrais ce qu'a dit M. Déru, c'est vrai qu'il faut se poser la question du bien fondé de ce genre de structure supplémentaire. Merci.

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Je me permets de revenir à mon intervention principale. Nous étions d'accord sur le conseil des sages, nous soutenons ce projet, nous avons juste des questions techniques. Vous n'avez pas écouté mon interprétation c'est une chose, on est d'accord pour les plus de 55 ans, nous proposons d'ouvrir aux personnes actives, c'est une possibilité, nous le proposons justement, ce n'est pas le cas actuellement. Voilà. Nous avons juste des questions de fonctionnement, simples et classiques, on n'arrive pas à nous répondre là-dessus, on dévie sur un problème qui ne l'est pas, puisque nous n'avons jamais souligné que ce conseil des sages n'avait pas lieu d'être au contraire, juste cadrer la façon de fonctionner.

Monsieur le Maire

Merci, c'est bien de l'avoir précisé.

Madame Françoise Després

Après ce n'est plus un conseil des sages. Pour un conseil des sages, il y a une chartre bien spécifique. Pour reprendre ce qui a été dit tout à l'heure, ce n'est pour ne pas repartir sur une nouvelle commission, c'était bien d'avoir une commission différente. On est bien sur du consultatif, c'était pour faire la différence.

Monsieur Didier Déru

Juste une petite précision, car je pense que mes propos n'ont pas dû être clairs M. Bertier. M. Hellio l'a remarqué, j'ai simplement demandé une précision, pour connaître quel type de réflexion pouvait mener ce conseil des sages. La deuxième réflexion, vous avez cité un homme, M. Cavana pour qui, j'ai du respect, je vais vous en citer un autre, pas du même bord, pour qui j'ai aussi du respect, c'est M. Koffi Yamgnane qui est franco-togolais, ça ne vous a pas échappé, qui était secrétaire d'Etat du parti socialiste et Maire de Saint-Coulitz. Il me semble que le conseil des sages a été fondé par M. Koffi Yamgnane à la mairie de Saint-Coulitz. Vous voyez, je vous renvoie la monnaie de la pièce en vous disant que les gens de votre sensibilité, avaient par le passé eu des bonnes idées. J'étais interrogatif sur le fond du sujet, faisons confiance, sur des sujets purement consultatifs, de savoir qui va y être, rassurez-vous, je serai le premier à veiller à ce qu'il n'y ait pas de fantômes d'anciens élus, y compris le premier d'entre eux.

Monsieur le Maire

Ah c'est ça ! Voilà, on a maintenant la clé du problème, c'est ça la peur ?

Monsieur Bruno Bertier

Arrêtez la mauvaise foi, on a jamais dit que l'on était contre le principe d'un conseil des sages, l'idée est bonne. Ce qui nous interpelle ce soir, je vous l'ai dit, nous sommes venus à ce conseil, en attendant des réponses précises, c'est le mode de fonctionnement, le mode de désignation de ce conseil qui nous pose problème et de saisine. Dès lors que l'on aura des réponses précises à nos questions, sur ces trois questions essentielles et qu'il n'y ait plus de question de légitimité ou de je ne sais quoi, là, on pourra se positionner plus clairement. Actuellement, très franchement, je peux vous citer quelqu'un d'autre, c'est la grand-mère de Martine Aubry, « quand il y a du flou, il y a un loup ». Alors ne restez pas

dans le flou, expliquez clairement comment les choses vont se passer et après, on avancera sur le vote de cette délibération. Arrêtez de nous caricaturer en disant que l'on est contre les vieux, contre le conseil des sages, parce que là, je vais commencer à me fâcher parce que c'est faux. Evidemment vous êtes plus nombreux que nous, alors vous pouvez tous prendre la parole et tous nous dire : « vous êtes ça et ça », ce n'est pas vrai, ce n'est pas ça que l'on a dit. On a dit que l'on était pour ce conseil des sages, l'idée est bonne, c'est dans beaucoup de communes, de gauche comme de droite, il n'y a pas de soucis, simplement, soyez clair, sur les règles du jeu et on sera clair sur notre vote, en attendant, si ça reste en l'état, nous voterons contre ce soir.

Monsieur Maxime Sachet

Je m'excuse, mais si le type de la caricature n'est pas de considérer que la mise en place d'un conseil des sages, proposée par la majorité, sera un organisme politique sur lequel vous émettez un doute, vous faites aussi dans la caricature.

Madame Anne-Sophie Guillemot

M. Bertier, Fiedrich Nietzsche, « nul ne ment autant qu'un homme indigné ».

Monsieur le Maire

Je crois que l'on va arrêter là et je vais vous apporter les réponses techniques. Vous ne m'avez pas écouté, vous étiez partis sur votre cheval. Je m'aperçois en effet que sur cette affaire du conseil des sages, je l'avais plus ou moins subodoré un certain nombre de fantasmes quant à sa composition. La crainte de voire revenir par le biais du conseil des sages d'anciens élus, je ne les citerai pas, mais on voit à qui on fait allusion, je vous rassure, il n'est pas du tout intéressé par le conseil des sages, même ci c'est ce que vous pensez, mais encore il y aurait toute sa place, compte-tenu de tout ce qu'il a apporté à la ville. Des réponses techniques, qui peut faire partie du conseil des sages ? On va commencer par là, on a repris les dispositions de la chartre du Château, donc on propose que des contribuables dinannais âgés de plus de 55 ans puissent en faire partie et l'article 5 en précise les critères, être contribuable, la motivation personnelle des candidats, la recherche de la parité homme/femme, une répartition de la classe d'âge, la représentation de l'ensemble du territoire, la diversité socioprofessionnelle. Donc autrement dit, dans la liste qui sera proposée au conseil municipal, cette liste devra reprendre ces critères : s'il y a moins de 33 candidats ou 33 candidats, la décision sera facile à prendre ; s'il y a plus de 33 candidats, ce que je vous propose c'est qu'éventuellement nous auditionnons les candidats et que nous délibérons et que nous votons pour choisir les candidats. Comment intéresser les candidats ? Nous allons utiliser les médias, la presse, le site internet de la mairie, nous allons utiliser le journal municipal, nous allons lancer des appels à la candidature, en invitant les personnes susceptibles d'être intéressées par le conseil des sages à faire acte de candidature. Quel sera le rôle du conseil des sages ? Je l'ai précisé, ce sera essentiellement le rôle d'un conseil économique et social, autrement dit, le conseil des sages est une force de réflexion et de propositions, c'est-à-dire qu'il est là pour émettre des avis sur des questions qui lui seront posées par le conseil municipal, par le Maire, mais il pourra aussi s'autosaisir d'un certain nombre de sujets. Je vous invite à bien lire le règlement, et notamment la chartre. Le conseil des sages devra se doter d'un règlement intérieur qui sera élaboré par lui et il précisera les modalités de sa saisine par le conseil municipal, ou la possibilité pour lui de s'autosaisir d'un certain nombre de sujets. C'est un instrument de démocratie participative, et le Maire que je suis, ne peut qu'applaudir, ne peut que se réjouir lorsque le plus grand nombre de dinannais possible s'intéressent à la vie de sa cité, on ne peut je le dirai tous, ou sinon je commence à m'interroger, mais on ne peut ici que tous souhaiter que ce conseil des sages fonctionne. Plus il y aura de dinannais à s'intéresser, à donner un avis sur les grands dossiers qui

engagent la ville de Dinan, mieux se sera. On voit bien aujourd'hui que l'élu seul ne peut plus décider, il a besoin pour cela de s'appuyer sur les citoyens, le conseil des sages est un instrument d'expression, de cette volonté, c'est tout simplement ça et j'insiste sur ce point, ce n'est pas un organe politique, ce n'est pas une association de soutien à qui que ce soit, ce n'est pas l'émanation de groupes politiques, c'est tout simplement un rassemblement de dinannaises ou de dinannais qui ont envie de travailler au-delà de leur appartenance politique, philosophique, religieuse, qui ont envie de travailler pour l'avenir de Dinan, c'est tout simplement cela le conseil des sages. Alors arrêtons d'en faire le procès, au contraire, nous avons tous à nous réjouir de la proposition que je vous fais ce soir, et ce procès, j'aurais pu l'entendre le jour où j'arrive devant vous avec la liste des membres du conseil des sages, et là en effet, au vu de cette liste, si cette liste s'inscrivait dans ce que vous craigniez, vous auriez eu le droit là, de me faire le procès d'un procès en politique ou en manipulation, mais pas ce soir de grâce, ce soir notre responsabilité est d'applaudir à la création de ce conseil des sages. Chacun voit ses décisions en son âme et conscience. Je vous invite à voter, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? 7 votes contre pour l'opposition. Je vous remercie. Il en est ainsi décidé.

Affaire n°9

ENSEIGNEMENT- Transfert de la CLIS à l'école des Fontaines.

Rapporteur : Brigitte BALAY

La classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) a pour objet d'accueillir de façon différenciée dans certaines écoles élémentaires ou exceptionnellement maternelles, des élèves en situation de handicap afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

Il s'agit d'une classe de l'école et son projet est inscrit dans le projet d'école.

Une telle classe existe à l'école de la Ruche. Elle accueille 12 enfants.

L'école de la Ruche aurait besoin d'une salle supplémentaire affectée à l'enseignement général.

L'école accueille 75 enfants en maternelle et 120 en élémentaire.

Une salle de classe étant disponible à l'école des Fontaines, la CLIS pourrait y être transférée. L'enseignante spécialisée ainsi que l'ATSEM qui participent à la prise en charge du temps scolaire, continueront leurs missions à l'école des fontaines. Le transfert est préparé et expliqué aux enfants et aux familles, par l'enseignante spécialisée.

Par courrier, en date du 3 juillet 2014, Madame la Directrice Académique a accepté ce transfert.

La Commission éducation en date du 23 septembre 2014 a également émis un avis favorable à ce projet.

Ce transfert nécessite, au point de vue administratif, une fermeture/ouverture en carte scolaire de février 2015.

*

* *

Il vous est ainsi proposé d'autoriser M le Maire à valider cette demande d'ouverture de classe de CLIS à l'école des fontaines et de fermeture de classe à l'école de la Ruche, pour la rentrée scolaire 2015-2016.

*

* *

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter ces dispositions.

Mme Brigitte Balay lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Des questions ? Des observations sur cette affaire ?

Madame Odile Miel-Giresse

Je voulais revenir, Mme Balay, sur l'information qui sera faite aux familles à l'école des Fontaines, je pense vraiment qu'il faut la faire en amont bien avant la rentrée scolaire, pour que les familles puissent poser des questions si elles le souhaitent pour que cette intégration de cette classe se fasse sous les meilleures hospices.

Madame Brigitte Balay

On a bien prévu cela bien sûr. Il n'y a pas de souci.

Monsieur Bruno Bertier

Nous sommes totalement favorables à cette disposition. Nous voudrions au passage féliciter le travail qui est fait et évidemment, nous votons pour cette proposition.

Monsieur le Maire

Merci. Y-a-t-il d'autres questions ? D'autres observations ? Non. Y-a-t-il des abstentions ? Non. Des oppositions ? Non. Il en est ainsi décidé à l'unanimité.

Affaire n°10

AFFAIRES CULTURELLES –Convention cadre entre l'Etat et la Ville de Dinan

Rapporteur : Cécile PARIS

En juillet 2014, une rencontre entre Mr le Maire de Dinan, le Préfet et le Sous-Préfet, et le Directeur Régional des Affaires Culturelles, a acté le principe d'une convention pluriannuelle à conclure entre l'Etat et la Ville de Dinan dans le domaine du patrimoine, et ceci pour une durée de 5 ans.

Par cette convention, la Ville affirmerait sa volonté de poursuivre ses efforts dans la sauvegarde, l'entretien et la valorisation de ses patrimoines et de son cadre de vie. L'Etat, de son côté, confirmerait la convergence de ses objectifs avec ceux de la ville de Dinan.

L'objet de la convention serait alors de formaliser le principe et les axes d'un partenariat renforcé entre les deux parties, au service des thématiques patrimoniales suivantes :

- l'Architecture, l'Urbanisme et les Paysages ;
- les Monuments Historiques ;
- les Musées.

Cette visibilité à moyen terme permettra également de mieux anticiper les demandes de subventions que la Ville de Dinan sera amenée à formuler auprès des services de l'Etat.

De son côté, la Ville de Dinan se voit offrir l'assurance d'un soutien technique et financier de la part de l'Etat.

Les principaux points de cette convention pour les années 2015-2020 sont les suivants :

- la mise en place d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine ;
- la révision du Secteur Sauvegardé ;
- la réalisation d'une étude de diagnostic global portant sur l'ensemble du rempart de manière à en dégager une programmation de travaux d'entretien ;
- la priorisation de deux grands chantiers de restauration : le Château et la Chapelle Sainte-Catherine ;
- l'achèvement de l'inventaire et du récolement des collections du Musée ;
- l'aménagement de réserves pour le Musée.

*

* *

Suite à la réunion de la Commission de l'Action culturelle et du Patrimoine en date du 1er décembre 2014,

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre entre la Ville de Dinan et l'Etat pour une période allant de 2015 à 2020, telle qu'elle figure en annexe du présent rapport.

*

* *

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter ces dispositions.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Bruno Bertier

On va profiter de cette délibération, il nous avait été promis que l'on visiterait les monuments, on l'attend toujours, ce serait bien que l'on aille sur place pour que l'on nous explique, pour les décisions budgétaires, que tous ceux autour de cette table qui le souhaitent, aillent visiter ces monuments.

Madame Cécile Paris

Absolument, il n'y a aucun problème M. Bertier, on prend nos agendas. Chiche ! Bien volontiers.

Monsieur le Maire

Pas d'autres questions ni d'observation sur cette convention cadre. Qui fera l'objet d'une signature officielle avec le Préfet, qui fixe un cadre de relation avec la DRAC. Etant précisé que nous sommes très bien aidés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la culture conserve encore quelques moyens financiers pour aider à l'entretien et à la réhabilitation du patrimoine et que la DRAC Bretagne a pour souci d'accompagner la ville de Dinan et reconnait d'ailleurs les efforts que nous faisons pour entretenir et valoriser notre patrimoine. Y-a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Non, je considère que cette affaire est adoptée. Je vous remercie.

Affaire n°11

AFFAIRES CULTURELLES – Villes d'Art et d'Histoire – Demande de subvention à la DRAC

Rapporteur : Cécile PARIS

La convention « Ville d'art et d'histoire », signée avec l'Etat, engage la Ville de Dinan à mettre en place un programme d'actions portant sur la mise en valeur et la sensibilisation aux différents patrimoines.

Ces actions sont engagées en direction des visiteurs, des habitants et du jeune public, sur le temps scolaire et hors scolaire. Cette politique en faveur d'une meilleure connaissance des patrimoines nécessite du personnel qualifié (un animateur de l'architecture et du patrimoine pour la conception des actions et des guides conférenciers pour l'animation) ainsi que des moyens de fonctionnement.

En contrepartie, la Direction de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture, relayée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bretagne, alloue annuellement une subvention au vu des actions programmées.

En 2014, la Ville de Dinan a multiplié les actions de promotion et de valorisation de son patrimoine, dont les plus notables ont été :

- le cycle de conférences, *Dinan une cité portuaire des bords de Rance* ;
- les visites contées et théâtralisées ;
- l'exposition temporaire, *Laissez-vous conter Dinan à la Belle Epoque*.

En parallèle, la Ville de Dinan a publié un certain nombre de documents chartés « Ville d'art et d'histoire », à destination de différents publics.

En 2015, nous souhaitons poursuivre cette politique de communication et de valorisation de notre patrimoine.

Au regard des projets de Dinan pour 2015, nous souhaiterions demander à la DRAC une subvention de 12 000 euros. Il faut préciser que les éventuelles subventions que la DRAC peut allouer pour des opérations ponctuelles viennent en complément.

*

* *

Suite à la réunion de la commission de l'Action culturelle et du Patrimoine en date du 1er décembre 2014.

Il vous est proposé de solliciter une subvention de l'Etat, Ministère de la Culture, pour un montant de 12 000 euros dans le cadre du programme « Ville d'art et d'histoire » pour l'année 2015.

*

* *

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter ces dispositions.

Madame Cécile Paris lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Il y a des questions ?

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Juste une petite remarque pour les affaires 12 et 13, est-il possible d'avoir une mention qui reprenait le budget 2014, pour que l'on ait un ordre d'idée et un équivalent entre les subventions et le réel, s'il est possible, ça permettrait une meilleure lisibilité entre les affaires pour ceux qui ne sont pas dans les commissions ?

Madame Cécile Paris

En fait, vous voulez savoir combien on a demandé de subvention l'année dernière ?

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Non, vous avez demandé un certain nombre de subventions pour une dépense, et nous aimerions connaître le montant de la dépense l'année dernière.

Monsieur le Maire

Oui, mais c'est inscrit au budget, on aurait pu le préciser sur la délibération, tout à fait.

Madame Anne-Cécile Briec-lamé

Juste pour ceux qui ne sont pas dans les commissions, c'est plus facile.

Monsieur le Maire

Là encore, il n'y a pas de loup.

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Ah non !

Monsieur le Maire

Puisque la somme apparaît dans le document. Je ronge mon os M. Bertier. C'est vrai que c'est un document peu lisible sur lequel nous allons travailler, mais je souscris. Si vous voulez avoir l'information, vous allez voir le budget.

Madame Anne-Cécile Briec-lamé

Juste si c'était possible. Nous sommes bien évidemment d'accord avec cette subvention, il n'y a aucun problème.

Monsieur le Maire

Très bien, merci. Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention ? L'affaire est adoptée à l'unanimité.

Affaire n°12

AFFAIRES CULTURELLES – Actions éducatives – Demandes de subventions à la DRAC et à la Région Bretagne

Rapporteur : Cécile PARIS

L'Education Artistique et Culturelle s'impose, depuis quelques années, comme un des axes prioritaires du Ministère de la Culture et de la Communication. Désireux de promouvoir la culture pour tous, l'Etat, à travers ses Directions Régionales des Affaires Culturelles, peut encourager et accompagner financièrement les actions réalisées par les collectivités territoriales.

Parallèlement, la Région Bretagne soutient également les actions éducatives sensibilisant les plus jeunes à la culture et aux patrimoines.

Depuis de nombreuses années, la ville de Dinan sensibilise les plus jeunes aux différentes formes d'expression artistiques à travers les patrimoines, l'architecture et les collections des musées de Dinan.

Sur l'année scolaire 2013/2014, ce sont ainsi 5 498 enfants qui ont participé à une visite ou à un atelier proposés par le service Patrimoine et Musées de la ville.

En 2015, la Ville de Dinan souhaite poursuivre ces actions à destination du jeune public. Aussi, nous souhaitons solliciter :

- une aide de 10 000 € auprès de l'Etat-DRAC Bretagne au titre de l'Education Artistique et Culturelle.
- une aide de 3 000 € auprès de la Région Bretagne.

*

* *

Suite à la réunion de la commission de l'Action culturelle et du Patrimoine en date du 1er décembre 2014 ;

Il vous est proposé de solliciter une subvention de l'Etat, Direction des Affaires Culturelles de Bretagne, pour un montant de 10 000 € et une subvention de la Région Bretagne pour un montant de 3 000 € au titre des actions éducatives artistiques et culturelles.

*

* *

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter ces dispositions.

Madame Cécile Paris lit l'affaire

Monsieur le Maire

Pas de question ? Pas d'abstention, d'opposition ? Il en est ainsi décidé.

Affaire n°13

AFFAIRES CULTURELLES – Musées – Demande de subvention à la DRAC

Rapporteur : Cécile PARIS

Depuis 2009, la Ville a entrepris son chantier des collections dans le but de procéder à l'inventaire et au récolement des œuvres du Château-musée. Indépendamment de l'obligation légale, ce récolement nous permet également :

- d'accroître la connaissance historique et artistique de nos collections ;
- de procéder à la conservation préventive et à la restauration de nos œuvres ;
- de mener une politique active d'expositions temporaires ;
- de poser les bases du futur Projet Scientifique et Culturel du musée.

En 2014, nous avons procédé au récolement des collections d'estampes et de monnaies. Les collections textiles et céramiques sont en voie d'achèvement. Au 1^{er} décembre 2014, 1 406 objets ont été récolés – dont 1206 objets sur les 12 derniers mois - sur un total estimé à 4 979.

Pour mener à bien ce travail, la Ville de Dinan a recruté un chargé de mission, mène une politique cohérente de formation des agents du musée et s'équipe du matériel nécessaire, à commencer par le logiciel de traitement informatique micromusée.

En 2015, nous souhaitons poursuivre ce chantier des collections. Pour nous aider à mener à bien cet important chantier, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne peut nous accompagner à hauteur de 8 000 € dans le financement du poste de chargé de mission. Par ailleurs, nous souhaitons solliciter également la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne pour une aide de 1 000 € dans le cadre de la maintenance et de l'extension du logiciel micromusée.

*

* *

Suite à la réunion de la commission de l'Action culturelle et du Patrimoine en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Il vous est proposé de solliciter une subvention de l'Etat, Direction des Affaires Culturelles de Bretagne, pour un montant :

- de 8 000 € pour le financement du poste de chargé de mission.
- de 1 000 € pour la maintenance et l'extension du logiciel micromusée.

*

* *

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter ces dispositions.

Madame Cécile Paris lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Pas de question ? Pas d'abstention, d'opposition ? Il en est ainsi décidé.

Affaire n°14

AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques – Terrasse et courtine attenante de la Tour de Coëtquen

Rapporteur : Cécile PARIS

Par délibérations des 10 juin 2014 et 7 octobre 2014, il a été décidé de réaliser les travaux de restauration de la terrasse et de la courtine attenante de la Tour de Coëtquen à Dinan.
Une consultation en procédure adaptée a donc été organisée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 14 octobre 2014. Il a été publié dans le Ouest-France (17/10/14), le Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) (16/10/2014), et le site marchés online (16/10/2014). La date limite de réception des offres était fixée au 14 novembre 2014 à 12 heures.

Six plis ont été remis dans les délais.

Les offres ont été ouvertes le 14 novembre 2014, et ont été transmises le 17 novembre 2014 au cabinet Artène pour analyse.

La consultation a été découpée en deux lots :

- Lot 1 : maçonnerie – pierre de taille
- Lot 2 : couverture en plomb – serrurerie métallique

Ces deux lots ont été découpés en trois tranches de travaux :

- La tranche ferme concerne les travaux de restauration de la courtine,
- La tranche conditionnelle 1 pour les travaux de restauration de la moitié Ouest de la Tour de Coëtquen
- La tranche conditionnelle 2 pour les travaux de restauration de la moitié Est de la Tour de Coëtquen

Les estimations étaient les suivantes (en HT):

Lot 1	Base	Options
TF	51 605,00 €	1 500,00 €
TC1	28 346,25 €	
TC 2	40 238,15 €	
Lot 2	Base	Options
TF	12 098,36 €	
TC1	40 725,70 €	18 580,00 €
TC2	42 877,60 €	19 042,00 €

Le 4 décembre 2014, Monsieur Batard, du cabinet Artène, a présenté l'analyse des offres, et a proposé de retenir les deux entreprises les mieux-disantes, au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation, à savoir :

- Pour le lot 1 (maçonnerie – pierre de taille), l'entreprise MOULLEC, de Lamballe, pour l'offre de base et l'option 1 (dépose partielle du pont-levis), pour les montants suivants :

	Offre de base	Option	Total
Tranche ferme	52 986,00 € HT	1 415,00 € HT	54 401,00 € HT
Tranche conditionnelle 1	27 131,35 € HT		
Tranche conditionnelle 2	37 803,95 € HT		

- Pour le lot 2 (couverture en plomb – serrurerie métallique), l'entreprise DAVY, de Plérin, pour l'offre de base et les options (remplacement des chéneaux en plomb pour des chéneaux en étanchéité liquide) :

	Offre de base	Options	Total
Tranche ferme	7 984,99 € HT		7 984,99 € HT
Tranche conditionnelle 1	43 022,03 € HT	- 30 149,24€ HT	12 872,79 € HT
Tranche conditionnelle 2	44 879,85 € HT	- 32 165,01 € HT	12 714,84 € HT

Pour cette opération, des subventions ont été demandées à l'Etat et à la Région, pour, respectivement, 25% et 20% du montant des dépenses. La participation de la DRAC a déjà accordée pour la première tranche des travaux.

Il est à noter qu'une subvention complémentaire de 10% peut être demandée à la Région, en cas de mobilisation financière de la population, si le soutien atteint 1% du coût de l'investissement.

Cette prime, dite *Skoaz ouzh skoaz (Epaule contre épaule)*, permet de reconnaître ou d'inciter l'appropriation de son patrimoine par la population. Elle a déjà pu être sollicitée pour la première tranche des travaux.

*
* *

Suite à la réunion de la commission de l'Action culturelle et du Patrimoine en date du 29 septembre 2014,

Il vous est proposé :

- 3) d'autoriser le Maire à signer les marchés :
 - avec l'entreprise MOULLEC, pour le lot 1 (maçonnerie – pierre de taille), pour les montants précisés ci-dessous :

	Offre de base	Option	Total
Tranche ferme	52 986,00 € HT	1 415,00 € HT	54 401,00 € HT
Tranche conditionnelle 1	27 131,35 € HT		
Tranche conditionnelle 2	37 803,95 € HT		

- avec l'entreprise DAVY, pour le lot 2 (remplacement des chéneaux en plomb pour des chéneaux en étanchéité liquide), pour les montants précisés ci-dessous :

	Offre de base	Options	Total
Tranche ferme	7 984,99 € HT		7 984,99 € HT
Tranche conditionnelle 1	43 022,03 € HT	- 30 149,24€ HT	12 872,79 € HT
Tranche conditionnelle 2	44 879,85 € HT	- 32 165,01 € HT	12 714,84 € HT

- 4) de solliciter de la Région une subvention complémentaire de 10% au titre de la prime, dite *Skoaz ouzh skoaz*, pour la tranche ferme de l'opération.

*

* *

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter ces dispositions.

Madame Cécile Paris lit l'affaire

Monsieur le Maire

Pas de question ? Pas d'abstention, d'opposition ? Il en est ainsi décidé. Cette affaire est adoptée.

Affaire n°15

MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX– Indemnités de fonctions

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Par délibération en date du 22 avril dernier, le Conseil municipal a fixé ainsi les indemnités du Maire, des adjoints (9) et des conseillers municipaux délégués (4) :

- indemnité du Maire : 65% de l'indice 1015 ;
- indemnité des 9 adjoints et des 4 conseillers municipaux délégués : 17,6 % chacun de l'indice 1015

L'enveloppe globale annuelle réglementaire affectée à ces indemnités est de 14 849,49 €.

Compte tenu du nombre de conseillers municipaux délégués qui passe à 6, il y a lieu de revoir le montant unitaire des indemnités afin de rester dans cette enveloppe réglementaire de 14 849,49 €.

* *

*

Il vous est proposé d'allouer les indemnités suivantes à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- indemnité du Maire : 58,75 % de l'indice 1015 ;
- indemnité des 9 adjoints : 17,6 % chacun de l'indice 1015
- indemnité des 6 conseillers municipaux délégués : 15,88 % chacun de l'indice 1015

auxquelles s'ajoutent les 25% au titre des communes chefs lieu de canton, ou classées station de tourisme.

*

* *

Le Conseil Municipal décide par **24 voix POUR** (M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M BOBIGEAT, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME RIO, MME BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir Mr le Maire), MME DESRAME (pouvoir Mr LAGREE), MME PATRY (pouvoir Mme GUILLEMOT), MME MASSART (pouvoir Mme CASSANY)) **et 2 ABSTENTIONS** (M DERU, MME DAGUIER) d'adopter ces dispositions.

M FORGET, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, Mme BRIEC-LAME, M GAUBERT (pouvoir M BERTIER), M GINGUENE (pouvoir MME MEUNIER) ne prennent pas part au vote.

Madame Véronique Bonnefond lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Y-a-t-il des questions ou des observations ?

Monsieur Bruno Bertier

D'abord une question par rapport à la délibération que nous venons d'avoir. Vous parlez d'enveloppe globale annuelle réglementaire affectée à ces indemnités de 14 849,49€, quelle est la signification de ce chiffre M. le Maire ?

Monsieur le Maire

Ca doit être une coquille.

Monsieur Bruno Bertier

Quelle coquille ?

Monsieur le Maire

C'est ce que je touche par mois, bien évidemment.

Monsieur Bruno Bertier

Sinon évidemment, je ne peux pas laisser cette délibération passer.

Monsieur le Maire

C'est l'enveloppe mensuelle, donc il n'y a pas d'erreurs.

Monsieur Bruno Bertier

On ne peut pas laisser, même à la quinzième place de cette soirée chargée cette délibération passer, sans que je vous donne quelques mots sur un sujet, comme vous le savez M. le Maire qui nous est très cher et à vous aussi je le sais.

M. le Maire, mes chers collègues, j'ai lu dans la presse que Didier Lechien allait baisser ses indemnités, c'est vrai techniquement, mais c'est faux politiquement. En effet, en avril dernier vous avez choisi d'allouer à votre majorité le montant maximum d'indemnités que vous autorise la loi, plus les 25% au titre des communes de chef lieu de canton, ou classées station de tourisme. Dès lors, en créant un poste supplémentaire de conseiller délégué, vous êtes obligé de vous répartir différemment ces mêmes indemnités. Au total, il n'y a donc pas de baisse de l'enveloppe des indemnités et aucune économie, vous qui dites être à l'affût de la moindre économie. Vous pourriez nous dire que nous aurions fait la même chose, non. Avec Jean Gaubert, nous nous étions engagés pour un exécutif plus restreint, composé essentiellement d'adjoints et de quelques conseillers délégués. Nous n'aurions pas atteint ce montant d'indemnités de 186 000€ par an et certainement pas pris la hausse des 25%. Je vous rappelle qu'à titre personnel, Jean Gaubert avait fait la promesse de ne pas prendre d'indemnités en tant que Maire de la ville de Dinan. M. le Maire, aujourd'hui, près de la moitié de ce conseil est soit adjoint, soit conseiller délégué, c'est-à-dire 16 conseillers sur les 25 que compte votre majorité et ça c'est votre choix. Que pensez-vous faire pour les 8 conseillers à qui vous n'avez confié aucune délégation ? Est-ce raisonnable financièrement ? Est-ce efficace ? Les dinannais apprécieront. Dans votre remaniement de la semaine dernière, il y a également quelques enseignements, Mme Bonnefond n'a pas le titre d'adjointe, mais celui de conseillère déléguée aux finances, un poste si important au vue des enjeux aurait mérité mieux. M. Bobigeat, dans cette même salle, lors de la cérémonie aux commerçants la semaine dernière, a déclaré au micro que sa nomination était le fruit des accords entre les deux tours des municipales, entre vos deux listes, votre accord politique UMP-UDI au passage, il aura fallu 9 mois pour y arriver. Enfin, vous créez un poste de délégué à la communication, alors que dans la même semaine, vous nommez un directeur de cabinet chargé lui aussi de la communication. Votre communication est-elle si mauvaise qu'il faille ces deux nominations à moins de huit jours d'intervalle ? Ce n'est pas de la communication que veulent les dinannais M. le Maire, mais de l'action. Vous comprendrez que cette délibération, qui ne regarde que le fonctionnement interne de votre majorité, mais qui ne va pas dans le bon sens financièrement, ne soit pas du goût de notre groupe et je pense de nombreux dinannais. Nous ne prendrons donc pas part au vote de cette délibération. Je vous remercie.

Madame Véronique Bonnefond

Je voudrais d'abord, répondre à un certain nombre de vérités. Aujourd'hui, l'enveloppe globale est inchangée, c'est une ventilation interne entre le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux qui a été modifiée, et c'est le Maire, et c'est grâce au Maire qui a fait ce choix de réduire ses indemnités pour que cette enveloppe reste constante. Cette majoration de 25%, pour les communes classées station de tourisme, on a des enveloppe depuis 1995, 2001, 2008, elle est revotée à chaque fois. Il n'y a pas qu'à Dinan que l'on trouve ce genre de choses ailleurs aussi, à Rennes et à Lannion, à titre d'exemple. Il ne s'agit que d'une indemnité et il serait totalement absurde d'imaginer qu'avec cette indemnité on puisse survivre correctement et même nous enrichir. C'est une indemnité qui ne vise qu'à compenser partiellement le travail que nous exécutons pour le bien-être des dinannais et en conséquence, je vous invite à ne pas monter en épingle ce genre de chose, parce qu'honnêtement avec ce genre d'argument, on ne fait que le jeu des extrémistes. Maintenant, j'ai été très sensible, au fait que vous puissiez dire que ma fonction nécessite un poste d'adjoint, je suis très sensible, mais depuis le début, je ne cherche pas les honneurs, je ne cherche qu'une chose, être le plus efficace possible, ça ne changera pas grand-chose dans ma façon de travailler. Je ne dis pas qu'un jour, si un poste d'adjoint se libère je ne puisse pas le prendre, mais aujourd'hui, je trouve que tous les adjoints qui sont dans cette salle et que je vois travailler au quotidien, méritent tout autant que moi d'avoir ce poste d'adjoint.

Monsieur Didier Déru

Juste une précision. Pour M. Bobigeat, ça ne faisait pas partie des accords que j'avais avec Didier Lechien. Sauf erreur de ma part, c'était moi le chef de file, alors vous me permettez de pouvoir m'exprimer. M. Lechien a fait une proposition à M. Bobigeat et il ne résulte pas de cette proposition un accord que vous dites entre l'UMP et l'UDI, j'ai cru comprendre que M. Lechien considérait que M. Bobigeat avait des compétences dans le commerce. Je souhaiterais que l'on en reste là, il n'y a absolument aucun accord entre l'UDI et l'UMP. C'est dans votre fantasme, il n'y a pas eu d'accord entre nos groupes, c'est simplement une démarche de M. Lechien personnelle envers M. Bobigeat, qu'il a accepté.

Monsieur Charles Pasino

Il est toujours dangereux de parler d'indemnités ou de revenus, etc. M. Gaubert aurait abandonné ses indemnités de Maire, mais je suis curieux de savoir combien il touche actuellement. Il a pas mal de casquettes sur la tête, ancien député, ancien Maire et aussi délégué je ne sais où. On ne parle pas d'indemnités Monsieur, vous n'êtes pas habilité et on ne parle pas de votre paye à vous non plus. Vous ne partagez pas vos primes avec vos employés alors ne chercher pas la petite bête stupidement.

Monsieur Bruno Bertier

Encore un dérapage de M. Pasino.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Je constate surtout que l'on spécialise la position des élus, je veux dire, Olivier est un spécialiste du commerce, tous ces élus sont à leur place ? C'est une question que je vous pose.

Madame Anne-Sophie Guillemot

Moi, je suis un petit peu lassée que l'on ait toujours les mêmes écueils, je trouve que ce sont des propos démagogiques, on doit s'organiser dans notre travail, on doit aménager notre temps de travail, ça nécessite parfois de ne plus travailler à 100%, donc l'indemnité vient compenser quelque chose. Elle vient aussi dans certain cas, ce n'est pas le mien, mais ça peut être compenser une absence à la maison pour un mode de garde etc. Ça vient compenser notre absence à la maison pour les plus proches, ça vient compenser aussi notre absence de travail. Je trouve ça extrêmement démagogique de votre part, vous remettez le couvert à chaque fois sur ce dossier là. Je trouve ça inquiétant, vous taxez M. le Maire de personnage antidémocratique, mais finalement ça quelque part, c'est aussi avoir une attitude antidémocratique, qu'en permanence remettre le couvert sur le sujet des indemnités. Ça salit l'image des élus, mais l'image des élus globalement, et je pense que cette image est pas mal ternie avec toutes les histoires que l'on peut entendre au niveau national. Ça concerne 150 élus sur l'ensemble des élus, il y a plein d'élus, plein de maires de communes plus petites que celle de Dinan, qui sont dévoués à leur commune comme on peut l'être et je pense que les élus locaux ont encore une certaine côte de popularité auprès de leurs habitants. Vous, par les débats à chaque fois sur ce sujet là, vous salissez l'image des élus et ça vous permet en plus, je reviens sur ma phrase de Nietzsche, lorsque vous vous indignez et vous vous mettez en colère et bien ça vous donne une surface médiatique, mais dans le fond, il n'y a pas grand chose, vous êtes uniquement sur la fin.

Monsieur David Brunet

Juste pour les indemnités, mes collègues ont tout dit. Par contre, je m'étonne que le sujet ait dévié sur la communication, et sur l'utilité d'avoir un service communication performant au sein de la municipalité de Dinan. Comme vous avez dit M. Bertier, que « les dinannais attendent d'agir et pas de communiquer », mais la communication est une des actions qui nous est demandée de la part des dinannais.

Monsieur Matthieu Jouneau

M. Bertier, je regrette que vous ne voyez en fait cette mesure uniquement comme un coût et non pas comme un investissement. Aujourd'hui, à coût identique, la ville de Dinan et les dinannais s'octroient deux personnes de qualité de plus dans leur rang et vous qui souhaitez de l'action, et pour mener les actions, il faut des personnes, il faut des femmes et des hommes qui aiment leur ville et qui ont des compétences. Je crois que les deux personnes qui sont ici autour de la table et qui ont été désignées par M. Le maire sont des personnes compétentes et qui vont donner de leur temps et de leur compétence au service des dinannais. Tout ça pour le même prix.

Monsieur Bruno Bertier

Je voudrais répondre à ce flou et à cette mauvaise fois. C'est un plaisir de travailler avec vous, Mme Bonnefond, mais je pense qu'il y avait un adjoint aux finances au début de ce mandat et ça serait bien qu'il y ait un adjoint aux finances encore maintenant. Quand à M. Bobigeat, je ne juge pas ses compétences, il est commerçant et il est crédible lorsqu'il parle du commerce. Sur les indemnités, et je le maintiens, ce n'est pas sur le choix des élus, mais sur l'enveloppe des indemnités. Nous aussi nous donnons du temps à notre mandat on a aucune indemnité, aucun défraiement sur les transports, etc. Les conseillers municipaux qui n'ont pas de délégation sont aussi dans ce cas là, c'est comme ça. Arrêtons la mauvaise fois, je l'ai déjà dit, notre choix aurait été d'avoir un exécutif plus resserré, après c'est votre choix, mais arrêtons la mauvaise foie.

Monsieur le Maire

Y-a-t'il des abstentions ? 2. Des oppositions. Le groupe de l'opposition ne prend pas part au vote. Merci, il en est décidé ainsi.

Affaire n°16

COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Mr le Maire

Par délibération en date du 22 avril dernier, le Conseil Municipal a procédé à la constitution des commissions municipales et y a désigné ses membres.

Il y aurait lieu d'apporter quelques compléments à ces désignations.

Il est proposé de désigner :

- M Yannick HELLIO à la commission des finances.
- M Jean GAUBERT à la commission d'urbanisme, de la circulation et du logement.
- M Marc GINGUENE à la commission éducation, enfance et jeunesse, à la place de M. GAUBERT.
- Mme Anne Cécile BRIEC-LAME à la commission de l'action sociale.

Je vous rappelle la composition actuelle de ces commissions :

- Commission des finances

V Bonnefond, C Paris, C Desramé, O Miel-Giresse, M Jouneau, AS Guillemot, D Déru, C Meunier, B Bertier, S Rio

- Commission d'urbanisme, de la circulation et du logement

O Miel-Giresse, Y Hellio, B Lagrée, C Paris, E Cassany, V Bonnefond, C Pasino, O Bobigeat, M. Forget, B Bertier, S Rio

- Commission Education, Enfance et Jeunesse

B Balay, AS Guillemot, M Sachet, F Després, L Patry, F Pineau, D Brunet, K Daguier, C Massart, AC Briec-Lamé, J Gaubert.

- Commission de l'action sociale

C Bourgault-Lebranchu, B Balay, B Lagrée, AS Guillemot, E Cassany, A Merdrignac, K Daguier, S Missir, C Meunier.

*
* *

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter ces dispositions.

M. le Maire lit l'affaire

Monsieur le Maire

Y-a-t'il des abstentions ? Des oppositions ? L'affaire est adoptée à l'unanimité.

Affaire n°17

Vœu

Rapporteur : Mr le Maire

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter le voeu suivant :

Le Centre d'Information et d'Orientation de Dinan est menacé de fermeture par des coupes budgétaires.

- alors que sur les Pays de Dinan, le nombre de jeunes au chômage vient d'augmenter de 9%,
- alors que 25% des jeunes de moins de 24 ans sont au chômage,
- alors que Dinan compte (chiffre 2011) 1 250 élèves de plus de 15 ans sur 1956 élèves scolarisés,
- alors que l'orientation est un facteur déterminant dans la réussite de nos jeunes,

La fermeture du CIO de Dinan ne pourra qu'entraîner la suppression du seul réseau public national d'orientation existant et l'abandon de ses fonctions de proximité. Que ce soit pour l'accueil collectif et individuel, les analyses du fonctionnement de l'orientation, du suivi des jeunes, dans le district scolaire, la documentation, l'organisation des rencontres et manifestations avec d'autres partenaires.

Et cette fermeture pénalisera surtout les lycéens et leur famille qui, scolairement et socialement en ont le plus besoin et ce dans une ville/communauté qui a des difficultés à offrir une réelle perspective professionnelle : l'immense majorité de ses jeunes partant vers des villes plus attractives.

C'est pourquoi, le conseil municipal formule, auprès de Monsieur le Recteur de l'Académie de Rennes, le vœu du maintien du Centre d'Information et d'Orientation de Dinan car il est indispensable que le CIO de Dinan demeure, poursuive et développe son activité.

M. le Maire lit le vœu.

Monsieur le Maire

Y-a-t'il des abstentions ? Des oppositions ? Le vœu est adopté.

Je vous remercie, l'ordre du jour est maintenant épuisé. Je vous invite à venir boire un verre pour cette dernière séance de l'année.

Monsieur le Maire lève la séance.

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS :